Nations Unies S/PV.7977



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7977e séance

Mardi 20 juin 2017, à 10 heures
New York

Président :	M. Llorentty Solíz	(Bolivie (État plurinational de))
Membres :	Chine	M. Liu Jieyi
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Haley
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Kawamura
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skau
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

17-17660 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne; S. E. M. Ahmed Aboul-Gheit, Secrétaire général de la Ligue des États arabes; M. Michael Doran, Chargé de recherche au Hudson Institute; et S. E. M. Lakhdar Brahimi, membre des Sages.

M. Mladenov participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Jérusalem.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Mladenov.

M. Mladenov (*parle en anglais*) : Aujourd'hui je vais consacrer l'exposé mensuel que je fais au Conseil de sécurité, au nom du Secrétaire général, à la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) au cours de la période allant du 25 mars au 19 juin. Conformément aux dispositions de la résolution, j'axerai mon propos en priorité sur les faits nouveaux survenus sur le terrain, y compris les efforts de paix régionaux et internationaux.

Qu'il me soit permis de souligner une fois de plus que le contenu du rapport ne peut en aucune manière être envisagé séparément du contexte général, qui est marqué par un demi-siècle d'occupation, un processus de paix à l'arrêt, l'absence de dialogue entre les parties et la poursuite des activités de peuplement illégales, ainsi que de la terreur, de la violence et d'une radicalisation accrue.

Je me permets de souligner que l'exposé de ce mois coïncide avec le cinquantième anniversaire de la guerre israélo-arabe, qui a abouti à l'occupation par Israël de la Cisjordanie, de Jérusalem-Est, de Gaza et du Golan syrien. Parvenir à une solution négociée prévoyant deux États est le seul moyen de jeter les bases d'une paix durable, fondée sur les besoins de sécurité d'Israël et le droit des Palestiniens à la souveraineté et à l'indépendance. Ce n'est pas le moment de renoncer à cet objectif. Le moment est maintenant venu de créer les conditions d'un retour à la table des négociations afin de régler toutes les questions relatives au statut final sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, des accords mutuels et du droit international.

Au paragraphe 2, La résolution 2334 (2016) appelle Israël à prendre des mesures pour arrêter

> « immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est ».

Aucune mesure n'a été prise dans ce sens durant la période considérée. En fait, depuis le 24 mars, les annonces relatives aux colonies de peuplement ont beaucoup augmenté par rapport à la période précédente, des plans prévoyant la construction de près de 4 000 logements et 2 000 appels d'offres ayant été publiés. L'ONU considère que toutes les activités de peuplement sont illégales au regard du droit international. La résolution 2334 (2016) affirme que la communauté internationale ne reconnaîtra aucune modification aux frontières du 4 juin 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autres que celles convenues par les parties par la voie de négociations.

Les plans relatifs à quelque 3 200 logements sont à différents stades du processus de planification dans 22 colonies de peuplement dans la zone C de la Cisjordanie occupée. Ces plans comprennent 2 000 logement dans les grands centres de population de Ma'ale Adumim et Ariel, et plus de 800 logements à Kerem Reim, Oranit et Beit El. Il est prévu la construction de 100 logements dans la nouvelle colonie d'Amihai, dans l'est de la vallée de Shiloh pour les anciens résidents de l'avant-poste d'Amona, où les autorités israéliennes ont également déclaré terres domaniales 241 hectares dans la même zone. Ces deux décrets interrompraient encore davantage la contiguïté territoriale d'un futur État palestinien, consolidant ainsi une ligne de colonies de peuplement divisant le nord et le centre de la Cisjordanie. Tandis que la construction d'une nouvelle colonie commençait aujourd'hui, le Premier Ministre a déclaré que :

> « Il n'y aura jamais de Gouvernement plus favorable aux colonies de peuplement que notre gouvernement».

Par ailleurs, des appels d'offres ont été publiés pour près de 2 000 logements dans quatre colonies situées à proximité de la ligne de 1967 – Alfei Menashe,

Beitar Illit, Beit Arie et Kamer Shomron. Des appels d'offres d'infrastructures pour la construction de plus de 200 logements à Kochav Yaakov, situé entre Ramallah et Jérusalem, ont été également publiés. À Jérusalem-Est, la construction de 770 logements à « Gilo : coteaux sud » a été définitivement approuvée et des permis de construire plus de 360 logements ont été accordés à Ramat Shlomo, Pisgat Ze'ev et Ramot.

Dans le même temps, selon le Bureau de la Coordination des affaires humanitaires (OCHA), la période considérée a été marquée par une forte diminution de la démolition du nombre de structures appartenant à des Palestiniens dans la zone C. Vingt-neuf structures ont été démolies ou saisies – contre 149 durant la période précédente. Jérusalem-Est a enregistré une diminution moins prononcée du nombre de structures démolies, de 49 à 32. Toutefois, la moyenne mensuelle des démolitions à Jérusalem-Est depuis le début de 2017 est identique à ce qu'elle était en 2016, lorsque les démolitions ont atteint un niveau inégalé en 15 ans.

Je voudrais maintenant aborder le problème de la violence, qui reste l'une des caractéristiques du conflit. La résolution 2334 (2016) demande à toutes les parties de s'abstenir de tout acte de violence et de s'efforcer de les combattre. Au cours de la période considérée, les conditions de sécurité sur le terrain sont restées relativement calmes. Aucune roquette n'a été tirée depuis Gaza vers Israël, et les Forces de défense israéliennes n'ont pas effectué de frappes aériennes dans la bande de Gaza.

Toutefois, selon l'OCHA, 17 Palestiniens ont été tués par les Forces de sécurité israéliennes au cours de divers incidents, notamment des attaques terroristes, des affrontements et des opérations militaires. Un soldat israélien a été tué lors d'une attaque à la voiture-bélier le 6 avril à l'extérieur de la colonie d'Ofra, au nord-est de Ramallah, et, le 16 juin, une policière a été tuée par des assaillants palestiniens aux alentours de la vieille ville de Jérusalem lors d'une attaque à l'arme blanche et à l'arme à feu. Le 14 avril, un étudiant britannique en visite a été poignardé à mort par un Palestinien à Jérusalem.

Les Forces de sécurité israéliennes ont abattu un citoyen jordanien qui aurait été impliqué dans un incident à l'arme blanche dans la vieille ville le 13 mai, ainsi qu'un pêcheur palestinien au large de la côte de Gaza le 25 mai. La période considérée a également été marquée par l'assassinat de deux Palestiniens lors de manifestations à la barrière située le long de la frontière nord de Gaza.

Le 24 mars, un haut commandant militaire du Hamas a été assassiné par des inconnus dans la ville de Gaza. À la suite de quoi, le Hamas a « fermé» Gaza, n'autorisant ni les Palestiniens ni les ressortissants internationaux à quitter la bande de Gaza pendant plusieurs jours. En avril, le Hamas a exécuté six hommes palestiniens accusés d'avoir collaboré avec Israël – un acte qui a été condamné par la communauté internationale.

Pendant la période considérée, la violence des colons a également continué. Selon l'OCHA, 31 incidents ont été documentés, ce qui se traduit par un Palestinien tué, 10 blessés et des dommages à des biens palestiniens. Une grande partie de la violence s'est concentrée autour de la colonie de Yitzhar en Cisjordanie, près de Naplouse, – une source constante par le passé d'actes de violence à l'encontre de villages voisins. Alors que les responsables israéliens de la sécurité auraient lancé un avertissement quant au risque accru d'un autre attentat terroriste par des extrémistes juifs, comme celui contre la famille Dawabsheh il y a deux ans, un rabbin de Yitzhar a été inculpé pour incitation à la violence contre les Palestiniens, tandis que plusieurs autres ont été arrêtés.

Au paragraphe 7 de la résolution 2334 (2016), le Conseil de mande aux deux parties «de s'abstenir de tout acte de provocation, d'incitation à la violence et de toute déclaration incendiaire», et, au paragraphe 6, à de condamner sans équivoque tous les actes de terrorisme». Malheureusement, ces appels ont continué de rester sans réponse pendant la période considérée. Les responsables palestiniens et les médias affiliés au Fatah ont continué à célébrer la vie des auteurs d'anciens attentats terroristes contre des civils israéliens. Un centre communautaire a été récemment baptisé du nom d'une Palestinienne qui avait été impliquée dans une attaque au cours de laquelle 38 Israéliens, dont 13 enfants, avaient été tués à Tel-Aviv en 1978. ONU-Femmes et la Norvège ont retiré leur appui à cette organisation.

Les dirigeants du Hamas ont également poursuivi leur pratique déplorable consistant à qualifier d'héroïques les récentes attaques contre des civils israéliens, y compris l'attaque au couteau commise le 1er avril dans la vieille ville de Jérusalem au cours de laquelle deux civils ont été blessés; et quelques heures seulement après l'attaque complexe vendredi dernier à la porte de Damas, au cours de laquelle une policière a été tuée, le

Hamas a eu tôt fait de louer les « trois martyrs héroïques de l'opération menée aujourd'hui à Jérusalem».

Certains responsables israéliens ont également employé des discours belliqueux. Des politiciens ont déclaré à plusieurs reprises qu'il n'y aura jamais d'État palestinien, et se sont engagés à radier l'idée d'un État « de l'ordre du jour». Lors d'un incident regrettable, un ministre israélien a pris la parole au cours d'une manifestation à laquelle participaient d'autres membres de la Knesset, pour célébrer la publication d'un ouvrage promouvant des vues ignobles sur les citoyens arabes d'Israël. Cet ouvrage a été condamné par l'Anti-Defamation League et qualifié de dangereux et d'inhumain, et un certain nombre de participants ont regretté d'avoir assisté à cette manifestation.

La résolution 2334 (2016) réitère l'appel lancé par le Quatuor pour le Moyen-Orient aux deux parties pour qu'elles prennent des mesures énergiques afin d'inverser les tendances négatives sur le terrain, qui mettent en péril la solution des deux États. En mai, Israël a approuvé un certain nombre de mesures positives pour améliorer l'économie palestinienne, à savoir l'ouverture 24 heures sur 24 du pont Allenby pour une période de trois mois à compter d'aujourd'hui, ainsi que des heures de fonctionnement prolongées aux points de passage de Tarkumiya, Ephraim, Gilboa, Maccabim Reihan, et la construction d'un point de passage pour véhicules à Eyal. En outre, le programme prévoit la création d'une zone industrielle comprenant des entrepôts de douane et un terminal de gaz naturel et de carburant visant à renforcer les capacités commerciales et douanières de l'Autorité palestinienne.

Ces mesures comprenaient également la démarcation d'environ 1600 hectares de terres dans la zone C, notamment près de trois grandes villes palestiniennes – Ramallah, Naplouse et Tulkarem – où la réglementation relative à la planification et au zonage va subir des transformations pouvant avoir des incidences positives en faveur du développement palestinien.

Les ministères des finances palestinien et israélien ont tenu plusieurs réunions pour discuter des fuites fiscales, une question critique étant donné que l'Autorité palestinienne connaît un déficit de financement de 800 millions de dollars. Les parties ont progressé dans les discussions sur les recettes fiscales issues de la taxe sur la valeur ajoutée. Au début du mois de juin, conformément à l'accord sur l'électricité signé en septembre, Israël a transféré 30 millions de dollars à l'Autorité palestinienne en lieu et place de l'égalisation des prélèvements et des timbres de santé, et a convenu de procéder à des transferts mensuels à l'avenir. En mai, la Commission mixte de l'eau a tenu sa première réunion en sept ans.

Au cours de la période considérée, la situation à Gaza a exacerbé les tensions intra-palestiniennes, créant ainsi une situation humanitaire de plus en plus dangereuse et soulevant de graves préoccupations quant aux perspectives d'un autre conflit. En mettant en place un comité administratif chargé des affaires civiles, le Hamas a renforcé son contrôle sur Gaza et a contrarié davantage les autorités palestiniennes légitimes, compromettant ainsi les perspectives de réconciliation. Entre-temps, suite au différend relatif au paiement des taxes sur le carburant qui opposait le Fatah au Hamas, la seule centrale électrique de Gaza ne fonctionne plus, et en conséquence, les habitants de Gaza n'ont de l'électricité que pendant quatre heures jour. Les services de base, notamment les installations sanitaires, l'approvisionnement en eau et la gestion des eaux usées, ne fonctionnent quasiment plus, ce qui augmente le risque de catastrophes environnementales et sanitaires. Aujourd'hui, Gaza dépend exclusivement des lignes électriques israéliennes – qui fournissent normalement 60 % de l'offre –, de l'Égypte et d'une opération d'urgence ayant recours au carburant gérée par les Nations Unies qui, compte tenu du financement disponible, cessera de fonctionner en deux ou trois mois.

Le 15 mai, l'Autorité palestinienne a informé Israël qu'elle allait réduire de 30 % le montant qu'elle paie pour l'approvisionnement de Gaza en électricité. Un mois plus tard, Israël a fait droit à la demande palestinienne. Une réduction initiale de 5 % est en vigueur depuis le 19 juin, et des coupures supplémentaires auront sûrement des conséquences catastrophiques pour la population de Gaza.

Au-delà de la portée de l'exposé d'aujourd'hui sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), encore une fois, je voudrais avertir toutes les parties que Gaza est une bombe à retardement. Si elle explose, cela aura des conséquences dévastatrices pour la population et sapera les efforts déployés en faveur de la paix. Il est inacceptable que 2 millions de Palestiniens à Gaza continuent d'être pris en otage par des divisions. Ils vivent sous le contrôle du Hamas depuis une décennie. Ils ont dû faire face à des blocus paralysants de la part d'Israël, aux divisions palestiniennes et ont connu trois conflits dévastateurs. Perpétuer cette situation favorise le radicalisme et l'extrémisme. Nous avons la responsabilité collective de

prévenir une telle situation. Nous avons l'obligation de prévenir une catastrophe humanitaire.

Pour revenir à la résolution 2334 (2016), au cours de la période considérée, il n'y a pas eu de faits nouveaux liés à la distinction par les États Membres, dans le cadre d'échanges pertinents, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967. Néanmoins, la communauté internationale a poursuivi ses efforts en faveur de la paix.

Le 29 mars, au Sommet de la Ligue des États arabes, tenu en Jordanie, les dirigeants arabes se sont engagés à relancer sérieusement les négociations de paix sur la base d'une solution des deux États, en vue de la création d'un État palestinien « sur la base des frontières du 4 juin 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale » et ont réaffirmé leur attachement à l'Initiative de paix arabe de 2002. En mai, lors de son premier voyage à l'étranger, le Président américain, M. Trump, a rencontré les dirigeants israéliens et palestiniens et a clairement indiqué que le règlement du conflit israélo-palestinien est essentiel pour contrer la menace de l'extrémisme violent et du terrorisme. Il a exprimé son engagement personnel à aider les deux parties à parvenir à un accord de paix qui marquerait le lancement d'un processus de paix dans toute la région. Le Secrétaire général se réjouit à la perspective de collaborer avec les États-Unis, la Russie, l'Union européenne et les partenaires régionaux en vue de créer un climat plus favorable au rétablissement de la paix, notamment en coopérant avec toutes les parties pour améliorer la situation économique des Palestiniens en Cisjordanie et à Gaza.

Pour terminer, je voudrais faire quelques observations générales concernant la période à l'examen.

Premièrement, je dois insister sur le fait qu'il faut remédier de toute urgence à la situation qui règne à Gaza, qui se détériore rapidement. Nous devons être conscients des contraintes budgétaires importantes auxquelles l'Autorité palestinienne est actuellement confrontée et de la nécessité d'aider le Gouvernement à y faire face. Cependant, toutes les décisions doivent être prises en tenant compte de leurs répercussions humanitaires. Par conséquent, je prie les dirigeants palestiniens de faire les compromis nécessaires sans plus tarder, pour que Gaza soit de nouveau sous le contrôle des autorités palestiniennes légitimes. Le mois dernier, j'ai averti le Conseil de sécurité que cette crise risque de provoquer un autre conflit – un conflit dont personne ne veut. J'exhorte toutes les parties à agir avant qu'il ne soit trop tard.

Deuxièmement, la politique de construction de colonies de peuplement illégales dans le territoire palestinien occupé constitue une violation de la résolution 2334 (2016). Les nombreuses activités liées à la construction de colonies de peuplement recensées au cours de la période considérée compromettent les chances de créer un État palestinien viable et d'un seul tenant dans le cadre d'une solution des deux États.

Troisièmement, les attaques terroristes, la violence et l'incitation demeurent une source de vive préoccupation pour tout le monde. Les dirigeants ont la responsabilité de mettre en œuvre des mesures démontrant leur engagement à lutter contre la violence et tous les actes de provocation ainsi que les discours incendiaires.

Quatrièmement, s'il est vrai que les initiatives israéliennes visant à améliorer la situation économique des Palestiniens constituent un pas dans la bonne direction, il reste à voir si elles permettront ou non de renforcer l'autorité civile palestinienne, conformément aux recommandations du Quatuor et aux engagements antérieurs pris par les parties.

En ce mois symbolique, le moment est venu de transformer les défis du passé en possibilités pour l'avenir. Comme le Secrétaire général l'a déclaré récemment,

> « L'occupation a façonné à la fois la vie des Palestiniens et des Israéliens. Elle a alimenté les cycles récurrents de violence et de représailles. Sa perpétuation envoie un message indubitable à des générations de Palestiniens que leur rêve de création d'un État est destiné à ne demeurer qu'un rêve, et aux Israéliens que leur désir de paix, de sécurité et de reconnaissance régionale reste inaccessible. »

Chaque jour qui passe sans paix est un jour de plus où nous négligeons notre responsabilité collective de faire avancer une stratégie digne de ce nom pour parvenir à une solution négociée des deux États qui réponde aux aspirations nationales et historiques des deux peuples. L'Organisation des Nations Unies est résolue à poursuivre ses démarches auprès des parties et de toutes les parties prenantes clefs en vue de la réalisation de cet objectif.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Mladenov de son exposé.

Je donne la parole à M. Aboul-Gheit.

M. Aboul-Gheit (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais remercier la présidence et les membres du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat et de m'avoir invité à y participer, en ma qualité de représentant de la Ligue des États arabes.

En vérité, c'est avec beaucoup de tristesse que je prends la parole devant le Conseil aujourd'hui, 50 ans exactement après le début de l'occupation israélienne des territoires arabes et palestiniens en juin 1967. À l'époque, j'étais un jeune diplomate égyptien, et tout au long de ces 50 années, j'ai occupé divers postes de responsabilité. Malheureusement, l'occupation israélienne des territoires palestiniens s'est poursuivie sans que la Puissance occupante ne fasse montre d'une véritable volonté de parvenir à un règlement acceptable afin de mettre définitivement fin au conflit.

Nous pensons aux nombreuses vies humaines et occasions perdues et aux blessures qui se sont approfondies au cours des 50 dernières années. Nous pensons aux effets négatifs que ce conflit a eu sur les sociétés arabes – comment il a épuisé notre énergie et aggravé nos problèmes, comment il nous a ravi de notre capacité à nous développer et comment il a provoqué une colère volcanique parmi tant de jeunes palestiniens et arabes, une colère qui s'exprime de plusieurs façons – certaines d'entre elles si viles qu'elles font perdre aux gens leur humanité.

La partie arabe a été vaincue en juin 1967 suite à une agression israélienne contre son territoire et elle paie le prix de cette défaite jusqu'à présent. Même si la guerre de 1973, dont j'ai été également témoin, a créé une nouvelle situation militaire sur le terrain, les Israéliens ont continué d'user de tous les prétextes possibles pour maintenir leur contrôle sur les territoires palestiniens – c'est cela en fait qui est au cœur du conflit. En conséquence, il est extrêmement difficile de parvenir à un règlement juste et durable. Le peuple palestinien en particulier se trouve dans une situation extrêmement complexe. Malheureusement, après l'occupation des 22 % restants de ce qui constituait le territoire palestinien sous le mandat britannique, les Palestiniens n'ont aucun territoire qu'ils peuvent qualifier de leur propre État indépendant. Même s'il s'agit d'une anomalie ans précédent dans l'histoire moderne, cette situation perdure depuis un demi-siècle. Malheureusement, certains Israéliens continuent de penser que cette situation peut encore durer des années, voire des décennies.

Quelques mois après les opérations militaires en 1967, le Conseil a adopté la résolution 242 (1967), qui souligne, conformément à la Charte des Nations Unies, l'inadmissibilité de l'occupation par la force de territoires appartenant à d'autres États. La résolution constituait également le véritable fondement d'un règlement acceptable, quel qu'il soit, pour ce conflit, à savoir le retrait complet des forces armées israéliennes des territoires occupés, en échange de relations pacifiques et normales avec Israël. Cette approche reste le seul moyen de régler la question palestinienne. Cette logique préside de fait à la démarche adoptée par les États arabes au Sommet de la Ligue des États arabes qui s'est tenu à Beyrouth en 2002, à savoir l'Initiative de paix arabe, qui appelle au retrait complet d'Israël et au règlement de toutes les questions en suspens, en échange de la reprise complète de relations pacifiques. Cette équation semble facile, acceptable et équitable pour tous. Elle a obtenu l'appui de toute la communauté internationale, à l'exception d'Israël. À ce jour, nous n'avons pas entendu une seule personnalité politique israélienne, pas un seul haut responsable, accepter l'Initiative.

Il est regrettable que, en lieu et place, Israël ne propose qu'une seule option : la poursuite de l'occupation, de sorte que, dans la pratique, nous soyons soumis à l'autorité de l'État israélien dans le cadre de deux modes de vie. Avec cette option, les Palestiniens n'ont aucune souveraineté sur aucun territoire. Avec cette option, le Gouvernement palestinien est davantage un conseil municipal, qui gère les affaires de citoyens sous souveraineté israélienne. Malheureusement, Israël a enterré l'espoir suscité par les Accords d'Oslo de 1993. Cet espoir est virtuellement mort, cristallisant par là-même l'amère réalité qui règne en Cisjordanie et la prison à ciel ouvert que constitue la bande de Gaza.

Cette réalité douloureuse se poursuit au fil des ans au vu et au su du monde. Si cette réalité est extrêmement douloureuse pour les Palestiniens, qui gaspillent leur vie et leur temps à des postes de contrôle et derrière une barrière de séparation, elle représente surtout un désaveu total de l'ordre international, dont le Conseil est une magnifique expression. Nous devons tous accepter et admettre, au terme de 50 années d'occupation, que ce système a échoué. Il a échoué à mettre un terme à ce conflit, et je ne peux nier que les Palestiniens éprouvent une profonde déception devant cette incapacité du système international à les soutenir et à transformer en réalité leurs rêves et aspirations.

Les traités de paix signés entre Israël d'un côté et l'Égypte et la Jordanie de l'autre sont une source d'espoir et nous montrent que la paix n'est pas impossible. Ils sont une lumière qui brille au bout du long et sombre tunnel du conflit et de la violence. Il est indéniable que ces accords ont résisté à l'épreuve du temps, et le fait que les parties à ces traités continuent de s'y tenir montre qu'ils reposent sur des bases solides.

Aujourd'hui, après d'innombrables cycles de négociations, tant secrètes que publiques, après des efforts sincères de toutes les parties pour parvenir à un règlement équitable, et après d'innombrables accords intérimaires, ainsi que des accords détaillés signés au cours de divers cycles de négociations auxquels j'ai personnellement assisté, au terme de cette longue histoire marquée par l'incapacité à mettre fin au conflit, je le dis : nous devons être honnêtes avec nous-mêmes. Tous ces plans et tentatives n'ont pas abouti parce qu'ils n'ont pas réglé le cœur du conflit. Ils ont cherché à instaurer des règlements et modalités transitoires, qui ne règlent pas le nœud du problème. En pratique, ils n'ont fait que prolonger le conflit.

Au cœur du problème figure l'occupation des territoires commencée en 1967. Aucune solution ne pourra être trouvée si l'on n'aborde pas de manière directe et déterminée cette question, sur la base du principe de l'échange de territoires contre la paix. Les négociations qui ne partent pas de ce principe sont vouées à l'échec.

Notre longue expérience s'agissant de ce conflit complexe nous pousse à parler honnêtement des échecs passés, que nous ne devons pas répéter. Nous devons trouver immédiatement une solution à la question du règlement définitif. Je le répète : l'objectif doit être de convenir des détails d'un règlement définitif des questions au cœur du conflit israélo-palestinien, dont les plus importantes sont les frontières, Jérusalem, la sécurité et les réfugiés. À cet égard, je voudrais présenter les points suivants au Conseil.

Premièrement, les parties concernées ne sont généralement pas en mesure de gérer des négociations fructueuses seules, sans un appui ferme et constant de la communauté internationale. Si les deux parties, Israéliens et Palestiniens, se trouvaient sans appui international, elles seraient très probablement incapables d'atteindre un quelconque règlement ou accord, en particulier du fait du profond déséquilibre des forces entre elles. À cet égard, je tiens à rendre hommage à tous les États qui ont tenté, tout au long de l'histoire de ce conflit, de rapprocher les points de vue des deux parties. En particulier, je tiens à mentionner les États-Unis d'Amérique, dont les gouvernements successifs ont joué différents rôles importants. J'espère que ces échanges positifs avec les parties se poursuivront de manière équilibrée, pour parvenir au règlement souhaité.

Deuxièmement, des négociations sérieuses, quelles qu'elles soient, doivent être assorties d'un cadre de référence convenu. À défaut, les négociations n'aboutiront pas. Ce cadre inclut les résolutions du Conseil et de l'Assemblée générale, le principe de l'échange de territoires contre la paix et l'Initiative de paix arabe. Les processus de négociation, quels qu'ils soient, doivent s'inscrire dans ce cadre de référence, de manière que nous ne nous livrions pas au hasard à des tentatives ou négociations qui s'enferreraient dans un cercle vicieux sans jamais aboutir.

Troisièmement, le Gouvernement israélien actuel a adopté une stratégie qui rendra impossible la solution des deux États. Ce gouvernement suit un plan systématique d'implantation de colonies de peuplement en choisissant, pour ces colonies, des emplacements qui rendent presque impossible la création d'un État palestinien d'un seul tenant. Nous avons entendu notre ami, M. Mladenov, évoquer cette question il y a quelques minutes. Certains membres du Conseil ont peut être entendu la déclaration faite il y a quelques jours par le Ministre israélien de la défense, dans laquelle il se vantait de ce que le nombre de permis de construction accordés depuis le début de cette année dans les implantations juives en Cisjordanie et à Jérusalem-Est occupés est le plus important depuis 1992. Le Gouvernement israélien a autorisé, rien que cette année, la construction de 8 354 nouveaux logements, dont celle de 3 066, chiffre sans précédent, devait commencer dans l'immédiat. En 1967, le nombre de colons était de 12 000. En, 1996 il était d'environ 150 000. Il atteint aujourd'hui près de 400 000, outre 200 000 autres à Jérusalem-Est.

Ces chiffres ne laissent aucun doute quant au fait que le projet poursuivi par la direction israélienne actuelle est un projet de colonisation et non un projet de paix. La résolution 2334 (2016) adoptée à l'unanimité, après une longue période d'éloignement de la question, a été un pas dans la bonne direction en vue de délégitimer le projet de colonisation israélien et faire pression sur le Gouvernement israélien pour l'amener à y renoncer. Cette mesure doit être suivie par d'autres allant dans le même sens, surtout que le Conseil a prié le Secrétaire

général de lui faire rapport tous les trois mois sur la mise en œuvre des dispositions de cette résolution.

Quatrièmement, l'Initiative de paix arabe donne à Israël une chance historique d'établir des relations naturelles non seulement avec les États arabes voisins, mais aussi avec ceux du monde islamique. Le Sommet d'Amman du 29 mars a souligné cette initiative en tant que choix arabe stratégique. Je souligne moi aussi la position adoptée par le Sommet, mais je suis contraint ici de dire qu'Israël ne peut pas cueillir les fruits de la paix avant de réaliser cette paix.

Cinquièmement, la Ligue des États arabes a remarqué dernièrement les tentatives d'Israël, qui reste une puissance occupante au titre de toutes les normes du droit international, tendant à normaliser sa situation à l'ONU et au sein de ses agences et institutions spécialisées; la plus remarquée étant tout bonnement celle tendant à devenir membre du Conseil de sécurité pour la période 2019-2020. Israël qui viole continuellement les dispositions de la Charte des Nations Unies et les principes du droit international ne remplit aucune condition pour devenir membre élu du Conseil de sécurité, et l'accepter en tant que tel au Conseil reviendrait à frapper au cœur la légitimité du Conseil et donnerait des ailes au camp des colons extrémistes israéliens. Si normaliser son statut international était chose aussi facile et sans contrepartie, du moins à ses yeux, qu'est ce qui empêche Israël de négocier sérieusement pour mettre fin au conflit?

Il est vraiment ahurissant qu'Israël ait eu l'audace de se porter candidat à un siège au Conseil de sécurité alors qu'il ne rate aucune occasion de mettre à mal la crédibilité de l'ONU et d'afficher son mépris pour elle et pour ce qu'elle représente. Nous avons entendu il y a quelques jours le Premier Ministre israélien demander la dissolution de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), l'accusant d'incitation contre Israël. Cela n'étonne guère si l'on sait que l'Office est le symbole de l'engagement international en faveur de la cause des réfugiés, alors que le Gouvernement israélien vise essentiellement à enterrer cette question et à l'effacer de l'ordre du jour international.

Sixièmement, enfin, le règlement de la question des frontières, de la sécurité, d'Al-Qods et des réfugiés est ce qui permettra essentiellement de parvenir à une solution acceptable et durable. Mais le Gouvernement israélien actuel s'emploie inlassablement à mettre sur la table les questions les plus difficiles avant toute négociation, comme s'il cherchait à mettre des bâtons dans les roues d'un processus de règlement pacifique. À titre d'exemple, il est inconcevable qu'Israël exige de la partie palestinienne qu'elle reconnaisse d'abord le caractère juif de l'État israélien et qu'elle lui donne des garanties minimales s'agissant de la situation des arabes israéliens avant d'entamer des négociations. Il est vraiment absurde qu'un gouvernement dont la plupart des membres ne reconnaissent pas aux Palestiniens le droit d'établir un État indépendant pose comme condition, avant d'engager des négociations, que les Palestiniens acceptent un principe aussi flou et aussi ambigu juridiquement que le caractère juif de l'État d'Israël.

La commémoration du cinquantième anniversaire de l'occupation de territoires arabes est douloureuse pour tous les arabes. Le moment est venu de mettre fin au cauchemar de l'occupation qui pèse sur les cœurs et qui a été une cause profonde de la montée de la violence, du radicalisme et du terrorisme dans l'ensemble de la région. Je ne cesse depuis des années de réaffirmer que la violence et le terrorisme sont la conséquence directe de notre incapacité à trouver une solution à la question palestinienne.

Le monde se doit de trouver un règlement définitif et juste à cette question afin que les ayant-droits puissent recouvrer leurs droits et que la voie de la paix, de la stabilité et du développement s'ouvre dans cette région meurtrie par tant de blessures. Le Conseil de sécurité doit jouer l'important rôle qui est le sien à cet égard. J'espère qu'on permettra aux Palestiniens en particulier d'espérer et de se convaincre que le monde ne les a pas abandonnés, qu'ils ne resteront pas de simples statistiques et que le règlement de leur question ne sera pas reporté indéfiniment.

La Ligue des États arabes est pleinement disposée à œuvrer avec le Conseil pour parvenir à la paix souhaitée.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Aboul-Gheit de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Doran.

M. Doran (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de se prendre aujourd'hui la parole au Conseil à l'occasion du cinquantième anniversaire de la guerre de 1967, pour parler de l'état actuel du processus de paix arabo-israélien.

Je voudrais axer mes observations sur les facteurs clefs qui ont poussé Israël à prendre le contrôle de la Cisjordanie en 1967 et dire pourquoi ces facteurs continuent de revêtir toute leur importance aujourd'hui.

La crise de 1967 a commencé par un mensonge. Au mois de mai de cette année, l'Union soviétique a accusé faussement Israël de masser des troupes à la frontière syrienne. Le mensonge a donné au Président égyptien Gamal Abdel Nasser un prétexte pour renverser le statut quo qui caractérisait les relations entre son pays et Israël. Réagissant à la fausse affirmation de l'Union soviétique et reconnaissant qu'il s'agissait d'un feu vert donné par Moscou pour raviver le conflit arabo-israélien, Nasser a exigé le départ immédiat de la Force d'urgence des Nations Unies de la péninsule du Sinaï. Il a rapidement massé l'armée égyptienne dans le Sinaï, fermé le détroit de Tiran au passage des navires israéliens et constitué une coalition anti-israélienne avec la Jordanie et la Syrie.

Nasser savait fort bien qu'Israël considèrerait ces mesures comme un *casus belli*. En effet, son appareil de propagande s'est vanté de ce que l'Égypte n'a laissé à Israël d'autre choix que d'attaquer, et qu'en plus la destruction de l'État juif était imminente – un thème dont les dirigeants du monde arabe, y compris ceux de l'Organisation de libération de la Palestine, se sont faits bruyamment l'écho. Israël répondit à cette menace par une série d'attaques éclair contre l'Égypte, ce qui incita le Roi Hussein de Jordanie à ouvrir le feu sur Israël, une décision fatale qui se solda par la mainmise d'Israël sur la Cisjordanie. Mais qu'on ne s'y trompe pas, du début à la fin, cette guerre fut celle de Nasser.

Le monde a beau avoir changé, Israël demeure confronté aujourd'hui à des adversaires qui fonctionnent selon le modèle suivi par Nasser. Le premier de ces adversaires est l'Iran, qui a créé une coalition anti-statu quo constituée de lui-même, de la Syrie et de leurs sbires que sont le Hezbollah, le Jihad islamique palestinien et le Hamas, entre autres. Comme l'Égypte de Nasser, l'Iran veut être la principale puissance au Moyen-Orient, un objectif qu'il poursuit sur plusieurs terrains à la fois, y compris dans le dossier arabo-israélien, où il prône ouvertement la destruction d'Israël.

Certes le Conseil de sécurité devrait œuvrer à l'amélioration des relations israélo-palestiniennes, mais, ce faisant, il devrait impérativement éviter toute politique profitant à l'Iran et à ses sbires, ou permettant aux Palestiniens de soustraire à des négociations directes. Ces dernières années, trois idées fausses ont empêché l'ONU de définir des politiques qui répondent à ces exigences.

La première est l'idée que le conflit israélo-palestinien est au cœur du conflit plus large entre Israéliens et Arabes, voire le centre de gravité de la politique régionale. Si les relations israélo-palestiniennes influençaient vraiment les choses, alors les relations entre Israël et les États arabes devraient fluctuer au gré des changements dans les relations israélo-palestiniennes. Or cela n'est pas et n'a jamais été perceptible. Tandis que la Jordanie et l'Égypte ont jugé sage de faire la paix avec Israël, la Syrie, elle, a refusé. Aucun observateur averti n'ira jamais prétendre que c'est le facteur palestinien qui a poussé la Syrie à rejeter la paix. Si le Premier Ministre israélien Netanyahu et le Président palestinien Mahmoud Abbas signaient demain un accord de paix, ni la Syrie, ni l'Iran d'ailleurs ne l'honoreraient.

C'est tellement évident que cela ne semble même pas valoir la peine d'être signalé, pourtant lorsqu'elle débat de la paix et de la sécurité régionales, l'ONU accorde régulièrement un statut particulier aux relations israélo-palestiniennes qu'une observation objective ne semble guère justifier. Dans le même temps, elle accorde relativement peu d'attention au fait par exemple que l'Iran arme, forme et équipe le Hezbollah, en violation des résolutions du Conseil de sécurité.

L'Iran, le régime d'Assad et le Hezbollah ont exploité la fixation de la communauté internationale sur Israël pour détourner l'attention de leurs ambitions régionales plus vastes – ambitions qu'ils poursuivent avec des conséquences particulièrement meurtrières en Syrie aujourd'hui. Plus de personnes sont mortes de leur fait en Syrie ces six dernières années qu'au cours du conflit arabe-sioniste, de ses débuts en 1920 jusqu'à aujourd'hui, tous camps confondus. Le conflit en Syrie a fait bien plus de sans-logis que les guerres israélo-arabes n'ont pu faire de réfugiés. Combien de vies syriennes auraient pu être sauvées ces cinq dernières années et combien de familles auraient pu rester en sécurité chez elles, si l'ONU avait fait en sorte de dissuader l'Iran et ses alliés?

La deuxième idée fausse est celle voulant que les colonies israéliennes en Cisjordanie constituent le principal obstacle à la paix entre les Israéliens et les Palestiniens. L'expérience de l'Administration de George W. Bush, dans laquelle j'ai servi, nous a enseigné le contraire. Il était relativement facile pour un Président sensible aux préoccupations de sécurité d'Israël de

convaincre le Gouvernement israélien de limiter l'expansion territoriale des colonies israéliennes. Et les premières indications en provenance de l'Administration Trump suggèrent que le Président Trump aurait conclu ou serait sur le point de conclure un arrangement similaire avec le Premier Ministre Benjamin Netanyahu.

En revanche historiquement, il a toujours été beaucoup plus difficile de convaincre l'Autorité palestinienne de cesser d'inciter sa population, que ce soit en baptisant des places du nom de terroristes, en encourageant des attaques anti-israéliennes, en glorifiant le terrorisme dans les manuels scolaires à l'intention des enfants ou en versant des indemnités aux terroristes et à leurs familles. Les vastes ressources que l'ONU et ses Membres versent pour maintenir à flot l'Autorité palestinienne leur donnent le droit d'insister pour que ces fonds soient utilisés pour favoriser une culture de la tolérance fondée sur une vision de deux États vivant côte à côte et en paix.

La troisième idée fausse est que l'intransigeance israélienne est la principale pierre d'achoppement dans les relations israélo-arabes et que, par conséquent, les concessions israéliennes sont l'élément clef qui créera les conditions d'un règlement. Les retraits israéliens du Liban en 2000 et de Gaza en 2005 auraient dû dissiper cette idée pour toujours. Au lieu d'avoir un effet apaisant, ces retraits n'ont fait qu'attiser la soif de sang du Hezbollah et du Hamas.

Les Israéliens ont retenu la leçon. Tout retrait du territoire de la Cisjordanie doit donc s'accompagner de garanties plus que solides concernant la sécurité d'Israël. Compte tenu de l'instabilité de l'ensemble de la région, des avancées de l'alliance iranienne au Liban, en Syrie, en Iraq et au Yémen, de la persistance d'Al-Qaida et de l'État islamique d'Iraq et du Levant et des divisions parmi les Palestiniens entre le Hamas et le Fatah, aucun Gouvernement israélien ne peut prendre de risques sérieux pour la sécurité d'Israël en Cisjordanie et espérer rester au pouvoir.

Les Israéliens ne savent que trop bien que, très rapidement, ils risqueraient de se retrouver nez à nez dans les hauteurs du Golan avec les soldats iraniens qui sont chez eux en Syrie. Comment le monde peut-il leur demander de prendre des mesures qui pourraient potentiellement se traduire par une présence iranienne en Cisjordanie également?

Ces trois idées fausses encouragent un sentiment général tendant à accorder une importance exagérée aux actions israéliennes et qui interprète à tort le comportement des acteurs arabes et musulmans comme étant en réaction à l'État juif plutôt que comme le produit de leurs propres stratégies et perceptions régionales. Ce sentiment général encourage incontestablement le Conseil de sécurité, peut-être inconsciemment, à récompenser les efforts déployés par l'Autorité palestinienne pour internationaliser le conflit et faire en sorte que les Nations Unies intercèdent en son nom dans les négociations avec Israël.

Cette dérive vers l'internationalisation est très dangereuse. Lorsque l'ONU se substitue aux Palestiniens en tant qu'interlocuteur d'Israël au sujet du statut final de la Cisjordanie, cela réduit les chances de paix, car elle ne fait rien pour apaiser les préoccupations de sécurité bien réelles d'Israël. Le meilleur moyen d'avancer est d'exhorter les Palestiniens à reprendre des négociations directes. Bien que la probabilité que ces négociations aboutissent rapidement au règlement des questions relatives au statut final soit faible, on peut toutefois espérer qu'elles débouchent sur des arrangements intermédiaires qui sont manifestement dans l'intérêt des deux parties. La volonté récente des États arabes sunnites, qui partagent les inquiétudes d'Israël à l'égard de l'Iran, d'appuyer des solutions constructives est particulièrement encourageante à cet égard.

Je voudrais une fois encore rappeler au Conseil de sécurité l'exemple de Gamal Abdel Nasser. Un courant historiographique révisionniste affirme qu'il n'a jamais voulu la guerre de 1967. Ses meilleures unités militaires étaient bloquées au Yémen, son économie en plein chaos et ses relations avec le Jordanie et la Syrie, ses pseudo-alliés, au plus bas. Pourquoi un dirigeant dans une position aussi précaire se comporterait-il de façon si imprudente?

Les révisionnistes ont raison sur à peu près tout, mais ils oublient un facteur crucial. Nasser appliquait les enseignements appris une décennie plus tôt, pendant la crise de Suez. À cette époque, tout comme en 1967, il avait précipité une guerre qu'il ne pouvait pas gagner militairement, mais qu'il croyait pouvoir gagner politiquement, parce que, avait-il parié, les super puissances et l'ONU intercéderaient en son nom. En 1956, cela s'est avéré un pari fort intelligent. En 1967, en revanche, il a complètement échoué, avec des conséquences désastreuses pour l'Égypte, sans parler des Palestiniens. N'aurait-il pas mieux valu pour toutes les parties que, en 1956, l'ONU insiste pour que, en échange

d'un retrait israélien du territoire égyptien, Nasser donne à Israël des garanties de sécurité véritables?

L'enseignement clef de la guerre de 1967 est que le meilleur moyen de parvenir à la paix n'est pas que l'ONU s'en mêle, mais de faciliter les négociations directes entre les parties.

Je remercie une nouvelle fois le Conseil de m'avoir fait l'honneur de pouvoir prendre la parole devant lui sur cette question importante.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je prends acte de la déclaration de M. Doran.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Lakhdar Brahimi.

M. Brahimi (*parle en anglais*) : Je vous suis extrêmement reconnaissant, Monsieur le Président, de votre aimable invitation et je suis honoré d'être de retour dans cette salle, cette fois en tant que membre des Sages.

Notre père fondateur, Nelson Mandela, était un ardent défenseur de la Palestine. Il en parlait souvent et toujours avec force. Il débattait de ses idées avec des leaders de la communauté juive en Afrique du Sud et aux États-Unis, et il pensait en avoir convaincu certains que son combat pour le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la liberté était juste du point de vue moral aussi bien que politique. Lorsqu'il a créé les Sages, il a fixé trois priorités à notre groupe. La Palestine était l'une d'entre elles. En réponse, les Sages se sont rendus en Palestine et en Israël quatre fois au cours des huit dernières années. Ni le Premier Ministre Netanyahu, ni aucun membre de son gouvernement n'a jamais accepté de les rencontrer. Nous partageons pleinement l'avis de Nelson Mandela, à savoir que les Palestiniens doivent avoir leur État, que les deux États – Israël et la Palestine – doivent vivre côte à côte dans la paix et la sécurité de tous les États de la région doit être assurée. Mais la triste réalité est que, 50 ans après le début de l'occupation par Israël de la Cisjordanie, de la bande de Gaza et de Jérusalem-Est, rien de vraiment important n'a été fait pour contribuer à la création d'un État palestinien viable sur ces territoires.

Je suis certain que plusieurs membres du Conseil ont lu l'article de Nathan Thrall dans le *New York Times* du 2 juin. S'agissant la poursuite de l'occupation, il affirme que :

> « Un arrangement résilient et éminemment durable repose sur trois piliers : l'appui américain, la faiblesse palestinienne et l'indifférence israélienne. Ensemble, ces trois dimensions font que pour le Gouvernement israélien, la poursuite de l'occupation est bien moins coûteuse que les concessions nécessaires pour y mettre fin ».

Je pense que cet article suppose qu'il existe un quatrième pilier qui pérennise la situation, et c'est la quasi-paralysie du Conseil de sécurité. Lequel de ces piliers pourrait changer pour mettre fin à cette impasse? Apparemment, pas l'appui inconditionnel de l'Amérique à Israël. Thrall écrit :

> « On dit aux Américains qu'Israël devra choisir, et très bientôt, d'accorder la citoyenneté ou l'indépendance aux Palestiniens, et choisir soit de demeurer une démocratie soit de devenir un État d'apartheid. Pourtant, aucun de ces groupes n'appelle les États-Unis à imposer ce choix censé être imminent, en dépit des nombreuses fois où Israël montre qu'il préfère une autre option beaucoup plus facile : la poursuite de l'occupation ».

Depuis 1967, le peuple palestinien a subi de graves actes d'oppression, de violence et de châtiment collectif. Pendant ce temps, Israël a construit quelque 125 colonies de peuplement et plus de 100 « avant-postes » sur le territoire palestinien occupé, en violation du droit international. Quelque 650 000 colons illégaux se sont installés en Palestine, 350 000 en Cisjordanie et 300 000 à Jérusalem-Est. Israël a emprisonné 800 000 Palestiniens et détruit 48 000 maisons. Il a révoqué le permis de séjour de 250 000 Palestiniens vivant en Cisjordanie et à Gaza et de plus de 14 000 à Jérusalem-Est. La Cisjordanie est fragmentée par le mur de séparation et une multitude d'autres contrôles imposés par Israël qui affectent la dignité des Palestiniens et empêchent la population de vaquer sans entrave à ses activités normales.

La population palestinienne est en effet extrêmement vulnérable et a désespérément besoin de la protection de la communauté internationale. Cette protection doit être fournie conformément au droit international, notamment la quatrième Convention de Genève. Malheureusement, dans les territoires palestiniens, aujourd'hui ce sont les violations des Conventions de Genève qui sont mentionnées, plus que leur respect. Je voudrais en particulier appeler l'attention du Conseil sur la situation désastreuse qui règne dans la bande de Gaza. Un autre jalon lamentable y est atteint cette année : le dixième anniversaire de l'imposition d'un blocus qui équivaut à une punition collective de

l’ensemble des 1,7 millions d’habitants de la bande de Gaza.

Je n’ai participé qu’à une des visites effectuées par les Sages à Gaza, et c’était en 2010. La misère dans cette bande de terre malheureuse et surpeuplée est difficile à décrire et plus difficile à supporter. Une jeune étudiante nous a dit,

> « Israël nous a mis dans un camp de concentration. Ceux qui disent être nos dirigeants nous enlèvent l’air que nous respirons ».

Ce n’est que grâce aux efforts inlassables de l’Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, du Programme alimentaire mondial et d’autres organismes des Nations Unies, et aux interventions du Coordonnateur spécial du Secrétaire général pour le processus de paix au Moyen-Orient que les Gazaouis peuvent survivre. Mais quelle vie ont-ils? Un environnement surpeuplé, des villes à demi détruites, pas de travail, de l’eau non potable, l’électricité disponible seulement quelques heures par jour lorsqu’elle est disponible, leur humanité fondamentale soumise à une humiliation constante et à la nécessité de dépendre pour leur survie de la charité d’autrui? Et en plus de tout cela, l’échec irresponsable des dirigeants palestiniens, en particulier ceux du Fatah et du Hamas, à se réconcilier et à s’unir est un énorme obstacle tant pour la vie quotidienne de la population que pour la lutte que mènent la société civile, les prisonniers et d’autres en vue de mobiliser un appui national, régional et international contre l’occupation.

En dépit de l’engagement personnel et des efforts louables de James Wolfensohn, le Quatuor avait peu progressé avant la nomination de M. Tony Blair, et depuis lors a été totalement inexistant. Je suis sûr que le Conseil sait que beaucoup pensent aujourd’hui que le Quatuor a perdu toute utilité. Néanmoins, il existe une nécessité urgente et manifeste en faveur d’un rôle actif du Conseil de sécurité à cet égard. Celui-ci pourrait commencer par organiser une visite de tous ses membres en Israël et en Palestine. Il est tout à fait remarquable, compte tenu de la longévité de cette question à l’ordre du jour du Conseil et de la fréquence des visites de cet organe dans d’autres zones de conflit, que le Conseil ne se soit pas rendu sur le terrain depuis de nombreuses décennies. Au cours de cette visite, les membres en profiter pour s’entretenir avec toutes les parties, mais surtout avec des représentants de la société civile en Israël et en Palestine. Ils pourraient ainsi constater tout le mal qui a été fait au peuple palestinien, et ce que l’occupation inflige aux plans psychologique et moral aux hommes, aux femmes et aux enfants, tant de la Puissance occupante qu’au peuple sous occupation. À cet égard, je tiens à faire consigner que les Sages apprécient le travail accompli par le mouvement pour la paix en Israël et par ses défenseurs courageux des droits de l’homme tels que B’Tselem, Breaking the Silence et le Comité israélien contre les démolitions d’habitations, ainsi que les écrits d’auteurs remarquables tels que Gideon Levy et Uri Avnery.

Si le Conseil pouvait effectuer une telle visite, ses membres pourraient constater combien il est urgent d’appliquer les nombreuses résolutions contraignantes que le Conseil a adoptées depuis la guerre de juin 1967, en commençant par les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) et en incluant la plus récente, la résolution 2334 (2016), qui met l’accent sur l’illégalité de la construction de colonies de peuplement. À cet égard, est-il besoin de rappeler au Conseil que la résolution 2334 (2016) est déjà bafouée? La récente décision du Gouvernement israélien de légaliser des « avant-postes » en Cisjordanie montre une fois de plus son mépris du droit international et des décisions du Conseil.

Les contacts – peu discrets – entre le Gouvernement israélien et certains pays de la région ne peuvent pas se substituer à la paix avec les Palestiniens. Seule une solution véritable et juste au problème palestinien ouvrira la voie à une paix et à une coopération durables entre Israël et tous ses voisins.

L’Initiative de paix arabe constitue une base solide à cet égard. Pendant toutes ces années, le Gouvernement israélien a fait fi de cette Initiative adoptée au Sommet arabe tenu à Beyrouth en 2002. À l’unanimité, les pays arabes ont exhorté le Gouvernement israélien et tous les Israéliens

> « à accepter l’initiative susmentionnée afin de sauvegarder les perspectives de paix et éviter toute nouvelle effusion de sang, permettant ainsi aux États arabes et à Israël de vivre côte à côte dans la paix et assurant aux générations à venir un avenir sûr dans lequel la stabilité et la prospérité pourront régner. »

Les responsables politiques israéliens de gauche et de droite et les médias israéliens ainsi que la société civile parlent régulièrement du risque de l’apartheid. Certains expriment des mises en garde quant au fait que leur pays risque de devenir un État pratiquant l’apartheid; d’autres dénoncent des pratiques qui sont déjà assimilables à un système d’apartheid. Quoi qu’il

en soit, les Palestiniens ont des droits. Ils ont des droits individuels comme tous les êtres humains et ils ont des droits collectifs comme les autres peuples du monde. En outre, ils ont le droit de se battre pour leurs droits, en usant de tous les moyens légitimes dont ils disposent.

La Charte des Nations Unies, le droit international et le droit international humanitaire, ainsi que toutes les normes de solidarité internationale, nous interpellent pour apporter un appui efficace à la lutte légitime du peuple palestinien contre l'occupation et l'oppression. En effet, cet appui permettra de libérer tant la Palestine qu'Israël.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie sincèrement M. Brahimi, membre des Sages, de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

Mme Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie tous les intervenants qui ont fait des exposés aujourd'hui.

Tout d'abord, les États-Unis condamnent dans les termes les plus fermes l'attentat terroriste lâche perpétré la semaine dernière à Jérusalem. Une garde-frontière israélienne a trouvé la mort suite à cette attaque au couteau et plusieurs autres personnes ont été blessées. Nous exprimons toute notre sympathie aux victimes et à leurs familles. Les États-Unis réitèrent leur engagement à lutter contre ces forces de la terreur aux côtés d'Israël.

Le Hamas est l'une de ces forces de la terreur, qui, une fois de plus, a montré son vrai visage au monde au cours de ce mois. Il s'agit d'une organisation terroriste tellement impitoyable qu'elle n'hésite pas à mettre la vie d'enfants innocents en danger. Il y a quelques semaines, des responsables de l'ONU ont découvert un tunnel sous deux écoles gérées par l'ONU à Gaza. Il s'agit exactement du genre de tunnels que le Hamas utilise depuis des années. Le Hamas utilise ces tunnels pour faire passer clandestinement les matériaux dont il a besoin pour fabriquer des roquettes ou pour s'introduire en cachette en Israël pour attaquer ou kidnapper des civils sous le couvert de la nuit. Imaginez des enfants en train de jouer dans la cour de leur école alors que le Hamas est en train de déplacer des explosifs au-dessous. Imaginez des enfants qui sont en train de suivre leurs cours alors qu'à quelques mètres au-dessous, des terroristes sont peut-être en train de ramper en direction d'Israël. Tout cela se passait sous un bâtiment sur lequel flotte un drapeau de l'ONU. C'est une honte.

Toutefois, l'existence de ce tunnel ne devrait pas nous surprendre puisque nous parlons du Hamas et des autres organisations terroristes qui opèrent à Gaza. Tel est le mode opératoire du Hamas. Les tunnels dans les zones civiles fortement peuplées constituent sa marque de fabrique. Le Hamas cache son infrastructure militaire dans et autour des maisons d'habitation, des hôpitaux et, comme nous l'avons vu encore ce mois-ci, des immeubles de l'ONU. De cette façon, le Hamas planifie délibérément des attaques contre des civils et se sert de bâtiments civils comme couverture pour lancer ces attaques. C'est une stratégie perverse et cynique.

Une terrible crise humanitaire frappe Gaza. Nous appuyons fermement la réhabilitation et la reconstruction de Gaza. Ce mois-ci, je me suis rendue personnellement à la frontière de Gaza, où le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, m'a fait part de l'évolution de la situation. Les habitants de Gaza se trouvent dans une situation tragique, et que l'on aurait pu facilement prévenir. Gaza est un territoire de premier ordre du point de vue de l'immobilier, situé au bord de la mer Méditerranée. C'est un territoire qui a un énorme potentiel, mais celui-ci est gaspillé par les terroristes qui le gouvernent.

Il ne faut pas s'y tromper : Israël n'est pas à l'origine des problèmes que connaît Gaza, même s'il est souvent le suspect habituel ici. Il y a 10 ans, tous les soldats israéliens se sont retirés de Gaza et il n'y a pas un seul colon israélien à Gaza depuis 10 ans. Les autres pays étrangers et d'autres factions politiques ne sont pas non plus à l'origine des problèmes que connaît Gaza. Nous souhaitons tous que les Palestiniens qui se trouvent à Gaza reçoivent l'aide dont ils ont désespérément besoin, et nous poursuivrons nos efforts pour trouver des voies et moyens de leur fournir de l'aide en toute sécurité. Toutefois, nous ne devons jamais oublier que celui qui porte directement la responsabilité de cette crise humanitaire est le seul groupe qui exerce un contrôle effectif sur Gaza : le Hamas.

Le Hamas exerce son contrôle sur Gaza depuis 2007. Après 10 ans de règne du Hamas, les conditions de vie des habitants de Gaza sont pires que jamais. Au lieu de gouverner, le Hamas consacre ses ressources à la mise en place d'un arsenal terroriste. Au lieu d'œuvrer en faveur de la paix, le Hamas provoque des guerres destructrices. Au lieu de faciliter l'acheminement de l'aide au peuple palestinien, le Hamas détourne de l'aide en grande quantité pour consolider son entreprise militaire.

J'ai vu personnellement comment cela fonctionne. J'ai marché à travers l'un des tunnels terroristes qui

partent de la bande de Gaza, qui a été découvert et sécurisé par Israël. Le haut et les côtés du tunnel sont couverts de béton, un béton solide et robuste. Nous savons que les Palestiniens de Gaza ont désespérément besoin de béton pour construire leurs maisons. Mais là-bas, dans ce tunnel, on peut voir comment le Hamas utilise le béton acheminé vers Gaza – pas pour aider la population, mais pour fortifier son infrastructure terroriste. Le Hamas est toujours une organisation terroriste résolue à détruire Israël. Son objectif est de vaincre Israël par la force. Il utilisera tous les moyens possibles pour poursuivre son combat.

Le Conseil de sécurité doit se mobiliser et condamner la terreur causée par le Hamas. Le Hamas est encore une autre menace régionale dont le Conseil, bien souvent, ne tient pas compte. Alors que les organismes des Nations Unies et les États Membres passent au crible les actes d'Israël, peu d'entre eux condamnent les actes de terreur que le Hamas continue de planifier. Certains États Membres de l'Organisation ont même des liens avec le Hamas et d'autres groupes terroristes qui prennent de l'essor à Gaza.

Le Conseil de sécurité doit s'exprimer d'une seule voix et dire que trop, c'est trop. Nous devons exercer des pressions sur le Hamas pour qu'il cesse de tyranniser les habitants de Gaza. Nous devons condamner le Hamas dans les résolutions et les déclarations du Conseil. Nous devons citer nommément le Hamas comme étant le groupe responsable lorsque des roquettes sont tirées de Gaza ou lorsque de nouveaux tunnels sont découverts. Et nous devons désigner le Hamas comme une organisation terroriste dans une résolution, et énoncer des conséquences pour quiconque continue de lui apporter de l'aide. C'est ainsi que nous pouvons contribuer à l'édification d'un Moyen-Orient plus pacifique et que nous pouvons assumer la responsabilité qui est la nôtre au Conseil, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. S'il est vrai que nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour atténuer les souffrances des habitants de Gaza, nous devons aussi reconnaître que ces souffrances ne seront pas totalement éliminées tant que les terroristes auront toujours le pouvoir.

Tous les États ont un rôle à jouer à cet égard. Nous devons faire davantage pour montrer au Hamas que nous ne tolérerons jamais le terrorisme. Nous devons montrer qu'il y aura des conséquences quand le Hamas utilise des maisons et des écoles pour cacher son infrastructure terroriste. Ceux qui fournissent des armes, de l'argent et un appui politique au Hamas pour qu'il puisse mener ses opérations doivent cesser de le faire. Sinon, les États Membres de l'ONU doivent joindre leurs efforts pour exercer véritablement des pressions sur ceux qui appuient le Hamas pour qu'ils cessent de le faire. Ensemble, nous pouvons montrer au Hamas que ses tactiques terroristes ne conduiront qu'à davantage d'isolement. Ensemble, nous pouvons montrer au Hamas que ses tactiques terroristes sont vouées à l'échec. Nous devons agir maintenant, avant que le Hamas ne mette de nouveau les habitants de Gaza en danger en construisant davantage de tunnels sous leurs pieds.

Je voudrais, pour terminer, dire que j'ai passé beaucoup de temps en Israël, ainsi que dans les régions palestiniennes. Je me suis entretenue avec des dirigeants israéliens et palestiniens. Je me suis rendue dans les écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Je suis allée voir toutes les frontières d'Israël. J'ai vu les menaces. Israël est cerné de toutes parts par des menaces.

Le Conseil peut continuer de faire ce qu'il a toujours fait – choisir son camp et dénigrer soit Israël, soit l'Autorité palestinienne. Cela ne nous mènera nulle part. Mais quiconque a vu ce que j'ai vu – l'activité terroriste qui sévit actuellement dans la région – comprendrait que tout ce que nous déclarons au Conseil, qui revient à opposer les deux parties l'une contre l'autre, ne fait que renforcer les terroristes. Tout ce que nous faisons devrait contribuer à lutter contre le Hamas. C'est un dangereux acteur qui ne se soucie pas des Palestiniens, qui ne se soucie pas des Israéliens, et qui est déterminé à tout détruire sur son passage.

Une fois de plus, nous sommes réunis pour la présente séance, et une fois de plus, nous allons entendre des déclarations qui affirmeront que tel pays est pour ou contre Israël, et pour ou contre les Palestiniens. Mais je voudrais demander que chaque pays se penche sur la menace réelle qui nuit à tant de personnes – la menace que fait peser le Hamas.

M. Wilson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue aux intervenants qui ont présenté des exposés ce matin, et je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mladenov, de son deuxième rapport sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) et de son inlassable travail.

Comme l'a clairement indiqué chaque intervenant, le Moyen-Orient est toujours confronté à une implacable tragédie humaine faite de conflits multiples et de tensions en hausse. Pour beaucoup dans la région, c'est une tragédie qui dure depuis plus d'un demi-siècle. Nous avons conscience que l'anniversaire de la guerre des Six jours revêt une immense importance pour toutes les parties au conflit israélo-arabe. Pour les Israéliens, il marque l'anniversaire d'une guerre dont Israël est, contre toute attente, sorti vainqueur. Pour les Palestiniens, il marque une tragédie tenace, faite de 50 années d'occupation – 50 années sans autodétermination.

Soyons clairs : un demi-siècle d'occupation israélienne en Cisjordanie et à Gaza est une tragédie pour toutes les parties – une tragédie pour les Palestiniens qui aspirent à l'indépendance, et une tragédie pour les Israéliens qui aspirent à la paix et à la sécurité. C'est une tragédie qui a été exploitée, des groupes terroristes tels que le Hamas et le Hezbollah manipulant avec cynisme, à leurs propres fins, la question de l'occupation.

Toutes ces décennies de violence, de deuil, de colère et de haine ne font que prouver que les conflits ne peuvent être gérés ou circonscrits à perpétuité. Alors, cette année, nous devons avancer vers la paix avec l'appui de la région et de la communauté internationale, plutôt que de poursuivre sur une voie qui mène à un avenir incertain et dangereux. L'appui à la solution des deux États est la seule manière de garantir un règlement juste et durable du conflit israélo-palestinien. Si nous voulons que cela devienne une réalité, il incombe aux deux parties de s'abstenir de toute mesure nuisant aux perspectives de la solution des deux États.

Cela signifie que le peuple israélien doit vivre à l'abri du fléau du terrorisme et de l'incitation à la haine antisémite, qui compromet gravement les perspectives de la solution des deux États. Nous condamnons le meurtre ignoble de Hadas Malka, policière israélienne de 23 ans, vendredi dernier. Nous condamnons le tunnel, dont un tronçon a été découvert récemment, creusé sous deux écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, à Gaza. Nous appelons le Hamas à renoncer à la violence et à démanteler son réseau de tunnels. On ne peut pas laisser ces tunnels menacer la sécurité d'Israël.

Pour que la solution des deux États devienne réalité, il faut également qu'Israël s'abstienne de poursuivre l'expansion des colonies de peuplement. Ne serait-ce que la semaine dernière, le Ministre britannique des affaires étrangères a condamné la dernière annonce de la construction par Israël de plus de 3 000 logements en Cisjordanie. Le nombre de logements dont la construction est prévue cette année est le plus élevé depuis un quart de siècle. Ces initiatives compromettent la viabilité physique de la solution prévoyant deux États pour deux peuples.

En dépit de ces difficultés, la position de longue date défendue par le Royaume-Uni concernant le processus de paix au Moyen-Orient reste claire et inchangée. Nous sommes favorables à un règlement négocié qui permettra à Israël de vivre en sûreté et en sécurité aux côtés d'un État de Palestine viable et souverain fondé sur les frontières de 1967, avec des échanges convenus de territoires, Jérusalem pour capitale commune des deux États, et un règlement juste, équitable, convenu et réaliste de la question des réfugiés.

Mais la concrétisation de cette vision nous échappe depuis bien trop longtemps. L'évolution du contexte régional sur fond de convergence des intérêts arabes et israéliens représente une occasion unique en son genre de développer les relations israélo-arabes et de créer les conditions propices à la reprise de pourparlers israélo-palestiniens sérieux. Dans cet esprit, nous nous félicitons que le Secrétaire général de la Ligue des États arabes ait réaffirmé aujourd'hui la pertinence de l'Initiative de paix arabe. Nous devons appuyer le leadership et la mobilisation affichés par le Président Trump et son administration en faveur de la relance du processus de paix au Moyen-Orient.

Nous appelons les pays de la région, les Israéliens et les Palestiniens à saisir l'occasion que cela présente et à faire en sorte que 2017 ne marque pas uniquement un nouvel anniversaire de l'occupation mais une nouvelle anniversaire de la paix. Nous ne pouvons pas nous permettre d'échouer. Comme l'a clairement énoncé le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, il est urgent de remédier à détérioration de la situation humanitaire déjà grave à Gaza, où plus de 65 000 personnes sont actuellement déplacées.

La crise de l'énergie qui sévit actuellement est particulièrement préoccupante. L'électricité ne sera bientôt plus disponible à Gaza que trois heures par jour. C'est lourd de conséquences sur le plan humanitaire, puisque cela entrave la fourniture de services de base, dont l'épuration des eaux et les activités médicales essentielles. Cette dernière crise souligne la nécessité de privilégier le dialogue, la désescalade et un accord durable entre les acteurs palestiniens qui permette à

l'Autorité palestinienne d'assumer le plein contrôle de la bande de Gaza.

Avant de terminer, je voudrais évoquer brièvement la situation au Liban. Nous nous félicitons de la nouvelle loi électorale qui a été ratifiée par le Parlement libanais le 16 juin. Il s'agit d'une étape importante sur la voie d'une gouvernance et d'une stabilité durables, ouvrant la voie à l'organisation de nouvelles élections. Mais nous ne devons pas oublier qu'il importe de faire en sorte que la stabilité s'étende à tout le territoire libanais. À cet égard, nous sommes préoccupés par l'intensification de propos polémiques du Hezbollah le long de la frontière sud du Liban, et nous appelons les deux parties à respecter les résolutions 1701 (2006) et 1559 (2004). La reprise du conflit n'est dans l'intérêt d'aucune des deux parties. Nous appelons tous les acteurs à prendre des mesures pour apaiser les tensions.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je remercie pour leurs contributions ce matin tous les intervenants, en particulier le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, que je remercie de son exposé et à qui je réaffirme que l'Uruguay appuie pleinement son action.

L'Uruguay se félicite de la présentation du deuxième rapport sur la mise en oeuvre de la résolution 2334 (2016). Nous regrettons que cette présentation n'ait pas fait l'objet d'un rapport écrit. C'est un exposé qui contient une grande quantité d'informations et qui requiert une lecture attentive. En l'état, nous allons devoir attendre deux ou trois jours pour que la version orale soit transcrite dans les procès-verbaux de séances du Conseil. Nous ne comprenons pas pourquoi il n'a pas été possible de faire ce rapport par écrit, ce qui nous oblige désormais à attendre la publication du procès-verbal. Cinquante années. Cinquante années de guerre. Cinquante années marquées par la violence, par de graves affrontements militaires, par des attaques terroristes, par des enlèvements, par des meurtres et par la mort de dizaines de milliers de civils innocents, ainsi que par les souffrances de millions de personnes. Un conflit dont les racines remontent très loin dans le temps, et sur fond duquel les espoirs de vivre dans la paix et la sécurité que nourrit la population ont été ensevelis sous les inégalités, l'absence de perspectives, l'intolérance et les accusations mutuelles qui veulent qu'une partie a toujours raison et agit correctement, tandis que l'autre partie est dans l'erreur et agit de façon perverse.

C'est ainsi que les tensions se ravivent systématiquement au bout de quelques années et que la destruction et la mort dues aux affrontements sont à leur niveau le plus élevé. Jusqu'à ce qu'un jour, las peut-être de verser autant de sang inutilement et comprenant qu'ils peuvent continuer ainsi pendant des années sans qu'aucune partie n'en sorte vainqueur, ils trouvent le courage de cesser les hostilités, de s'asseoir à la table des négociations et d'opter pour la paix.

Il est évident que je parle du processus de paix en Colombie. Les membres se demandent pourquoi je fais aujourd'hui référence à la Colombie. La réponse est simple : la Colombie est le meilleur exemple montrant que l'on peut obtenir la paix après un conflit prolongé, pour peu que les parties impliquées fassent montre d'une réelle et ferme volonté de négocier un accord et qu'elles aient le courage de prendre tous les risques pour se conformer à l'accord conclu.

L'Accord de paix en Colombie a envoyé un message d'espoir au monde, à l'heure où persistent de nombreux conflits armés, notamment le plus long et le plus complexe d'entre eux, qui oppose depuis 70 ans Israël et la Palestine.

Les Nations Unies et le Conseil de sécurité sont témoins depuis leur création de ce conflit. De nombreuses actions unilatérales, régionales et multilatérales ont été menées au cours des sept décennies écoulées pour promouvoir la paix au Moyen-Orient. Il y a eu, certes, des moments de réel espoir ainsi que quelques jalons marquants comme l'Accord d'Oslo, la Feuille de route du Quatuor pour le Moyen-Orient et l'Initiative de paix arabe,et il y a d'autres moments où il semble que les progrès obtenus se dissolvent rapidement du fait des décisions et des actions de l'une ou l'autre des parties ou des deux qui exacerbent les tensions et ne font qu'encourager les positions les plus extrémistes.

Malheureusement, nous voyons ces dernières années que la situation devient intenable et menace de réduire à néant les efforts déployés à ce jour. À cet égard, le Conseil de sécurité a adopté il y a six mois la résolution 2334 (2016), l'objectif étant de chercher à stabiliser la situation et à inverser les tendances négatives sur le terrain, qui menacent la paix et la solution des deux États. Il s'agit d'une preuve manifeste de l'importance que la communauté internationale attache à l'aboutissement pacifique de ce processus. Malgré cela, Israël n'a eu de cesse depuis d'annoncer qu'il allait poursuivre sa politique de peuplement dans les territoires occupés, ce qui va à l'encontre de cette

résolution et de la résolution 242 (1967), qui souligne l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force.

De même, les épisodes répétés de violence et d'attentats terroristes, le silence complice, la non-dénonciation et la non-punition de l'incitation à ces actes et de leur glorification, et la politique incompréhensible qui consiste à verser des compensations financières aux familles des détenus et de ceux qui trouvent la mort en commettant de tels actes n'aident, eux non plus, en rien à promouvoir la paix, et compromettent sérieusement la possibilité de concrétiser la solution des deux États. L'Uruguay a condamné et continuera de condamner énergiquement ces actes.

De concert avec l'ensemble de la communauté internationale, l'Uruguay appuie fermement la solution de deux États indépendants, car il est convaincu que c'est la seule option qui permettra à Israël et à la Palestine de coexister pacifiquement. Pour cela, les parties doivent créer les conditions qui permettent de trouver un règlement négocié et mutuellement acceptable et de régler définitivement toutes les questions en suspens liées à ce conflit.

Comme il le fait sans équivoque depuis 1947, l'Uruguay réaffirme son appui indéfectible au droit d'Israël et de la Palestine de vivre en paix, dans des frontières sûres et reconnues, dans un environnement de coopération renouvelée et exempt de toute menace ou acte susceptible de compromettre la paix.

Il est essentiel d'inverser les tendances actuelles sur le terrain, sinon il sera extrêmement difficile de consolider, d'une part, l'État de Palestine. Il est de même absolument nécessaire que les autorités israéliennes et palestiniennes se conforment à leurs obligations découlant du droit international et aux résolutions du Conseil de sécurité, et envoient des signaux politiques clairs qu'ils veulent sortir du cercle vicieux de la méfiance mutuelle.

Si au cours des sept dernières décennies Israël s'est affirmé en tant qu'État à part entière, moderne et Membre de l'Organisation, la Palestine elle continue de rencontrer de sérieuses difficultés en termes de développement, d'intégration internationale et de consolidation de son territoire, ce qui a de graves conséquences pour sa population et accroît les tensions dans toute la région.

L'occupation de territoires par Israël, outre qu'elle constitue une grave violation du droit international et des résolutions du Conseil, a aussi contribué à aggraver la situation humanitaire des Palestiniens vivant dans ces territoires et de ceux qui ont trouvé refuge dans d'autres pays de la région. Il s'agit d'une injustice historique que les parties doivent corriger, avec le soutien de la communauté internationale et du Conseil.

L'Uruguay se félicite de toutes les initiatives internationales, régionales et unilatérales qui permettent de promouvoir la quête de solutions dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, afin de favoriser un règlement pacifique, juste, négocié et durable, et qui, conformément au droit international, réponde aux aspirations légitimes des deux parties. Nous continuons de demander aux deux parties de reprendre les négociations bilatérales directes dès que possible et sans conditions préalables, comme moyen essentiel de réaliser la paix et de concrétiser la solution des deux États – un objectif que partage la vaste majorité des Israéliens et des Palestiniens, et que leurs dirigeants leur dénient.

M. Liu Jieyi (*parle en chinois*) : Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, de l'exposé qu'il a présenté par visioconférence. Je remercie aussi le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Aboul-Gheit, ainsi que M. Brahimi et M. Doran de leur présence et de leurs exposés.

La question de Palestine traîne depuis des années et défie les résolutions à cause de sa complexité. La Palestine et Israël ont toujours été des voisins et leurs destins sont étroitement liés. Ils partagent en fait un destin commun. Ce n'est qu'en réglant leurs différends et en aplanissant leurs divergences par le dialogue et la concertation et en faisant de leurs épées des socs de charrue qu'ils pourront trouver une réponse à la question de Palestine et aux questions fondamentales concernant le Moyen-Orient.

La communauté internationale doit agir d'urgence et assumer sa responsabilité collective de défendre les droits et les intérêts légitimes du peuple palestinien. Il est impératif que les deux parties fassent preuve de retenue et prennent des mesures concrètes pour reprendre les pourparlers de paix sans plus de retard en vue de concrétiser aussitôt que vite possible la solution des deux États.

Premièrement, un État de Palestine indépendant et la coexistence pacifique entre la Palestine et Israël est la voie que doivent suivre les efforts de la communauté internationale. La création d'un État de Palestine

pleinement souverain sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-est pour capitale, est un droit inaliénable du peuple palestinien, ainsi que la clef du règlement de la question palestinienne. Sur la base du principe « terre contre paix », de l'Initiative de paix arabe et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, toutes les parties doivent résolument promouvoir le processus de paix.

Deuxièmement, les deux parties doivent continuer de faire preuve de bonne volonté et reprendre les pourparlers rapidement, dans l'intérêt des deux peuples. Les deux parties doivent effectivement mettre en œuvre la résolution 2334 (2016) et, en paroles comme en actes, montrer qu'elles veulent sincèrement retourner aux pourparlers de paix et instaurer de nouveau la confiance. La violence dirigée contre les civils doit cesser. Israël doit cesser l'extension de ses implantations et lever le blocus imposé à Gaza et, dans le même temps, redoubler d'efforts pour améliorer les conditions de vie des Palestiniens.

Troisièmement, la communauté internationale doit parvenir à un consensus et créer des synergies, ce qui est une condition exogène indispensable pour régler la question palestinienne. La Chine félicite la Ligue des États arabes, l'Organisation de la coopération islamique et les pays ayant une influence pour leurs initiatives en vue de jouer un rôle plus important et de redoubler d'efforts auprès des deux parties afin de les encourager à reprendre des négociations de paix et à enclencher ainsi une dynamique. L'ONU doit pleinement jouer son rôle de chef de file et les résultats de ces efforts doivent être approuvés par le Conseil de sécurité.

La Chine appuie tous les efforts internationaux visant à promouvoir la paix entre la Palestine et Israël. Récemment, les parties concernées ont participé à des efforts diplomatiques en vue d'encourager une reprise des pourparlers. Nous espérons que les deux parties vont continuer de réagir positivement afin de relancer les négociations dans les plus brefs délais. La Chine est un ardent défenseur de la juste cause du peuple palestinien et un médiateur actif pour la paix entre la Palestine et Israël. En 2013, le Président chinois Xi Jinping a présenté une proposition en quatre points pour le règlement de la question palestinienne. En 2016, le Ministre chinois des affaires étrangères, M. Wang Yi, a proposé un plan de relance du processus de paix en trois étapes et assorti de délais. L'Envoyé spécial chinois pour la question du Moyen-Orient s'est récemment rendu en Palestine et en Israël pour inciter les deux parties à se rencontrer à mi-chemin. La Chine est prête à intensifier ses efforts avec toutes les parties concernées pour encourager un règlement rapide, global et juste de la question israélo-palestinienne afin de rétablir la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

Aujourd'hui, 20 juin, c'est la Journée mondiale des réfugiés. La communauté internationale ne doit pas oublier le sort des millions de réfugiés palestiniens et doit continuer à leur fournir une aide humanitaire. Nous saluons et appuyons les efforts de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et rendons hommage aux pays qui accueillent des réfugiés pour leur contribution. La Chine continuera d'apporter son aide à la Palestine, notamment en l'aidant à réaliser le développement socioéconomique dans le cadre de l'initiative « Une ceinture et une Route ».

M. Safronkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons à remercier M. Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne; S. E. M. Aboul-Gheit, Secrétaire général de la Ligue des États arabes; et M. Lakhdar Brahimi, membre des Sages, de leurs exposés détaillés.

Le cinquantième anniversaire de l'occupation israélienne des territoires palestiniens de la Cisjordanie et de la bande de Gaza intervient à une période de grands bouleversements au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. La Russie condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous exprimons nos condoléances à tous les proches des victimes de ces actes odieux contre l'humanité.

Le fait que le terrorisme international soit devenu la menace principale au niveau mondial a injustement relégué le conflit israélo-palestinien au second plan. Dans ce contexte difficile, le conflit entre Israël et la Palestine continue de s'aggraver. La perspective de la solution des deux États s'éloigne. Loin d'être éliminés, les facteurs de déstabilisation se sont au contraire renforcés et ils font aujourd'hui planer un risque de grave détérioration dans la bande de Gaza. L'absence de perspective politique due à l'impasse chronique du processus de paix renforce le sentiment qu'il n'y a pas d'issue pour la population ordinaire, surtout en Palestine. En conséquence, les radicaux ont un peu plus la voie libre pour agir.

La position de la Russie en ce qui concerne le règlement du conflit au Moyen-Orient a toujours été une position de principe et cohérente. Nous estimons qu'une solution juste au problème palestinien est d'une importance capitale pour assainir la situation dans toute la région. La poursuite du conflit entre Israël et la Palestine continuera au contraire d'envenimer la situation internationale générale, d'avoir une influence néfaste sur les efforts visant à régler d'autres crises régionales et d'alimenter le terrorisme. Dans ce contexte, nous sommes en faveur d'un règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinienne fondé sur le droit international, y compris les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et l'Initiative de paix arabe, que vient de rappeler et confirmer à nouveau le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Aboul-Gheit.

Nous sommes convaincus qu'une solution durable au conflit pourra être trouvée dans le cadre de négociations directes entre les parties, sans conditions préalables. Ces négociations doivent permettre de mettre la fin de l'occupation israélienne des terres arabes qui a commencé en 1967. Elles doivent conduire à la création d'un État de Palestine indépendant, viable et d'un seul tenant, vivant côte à côte et en paix avec Israël, au sein de frontières sûres et reconnues, avec Jérusalem-Est pour capitale, tandis que Jérusalem-Ouest serait la capitale d'Israël. Il n'y a, selon nous, aucune autre solution que la solution des deux États. Nous estimons que c'est le seul moyen réaliste de mettre fin à la confrontation entre Israël et la Palestine et aux reproches mutuels. Nous appelons Palestiniens et Israéliens à faire montre de retenue et à ne pas recourir à la violence ou à d'autres mesures unilatérales qui pourraient compromettre l'issue du processus de paix, et je pense notamment ici à la construction des colonies israéliennes dans le territoire palestinien occupé. Nous sommes convaincus que, plus que jamais, l'heure est venue de prendre des mesures concrètes permettant de sortir le processus de paix de l'impasse dangereuse dans laquelle il se trouve.

À cette fin, nous continuerons de déployer des efforts pour la reprise du dialogue politique direct entre Palestiniens et Israéliens, tant de façon bilatérale qu'au sein d'autres formats. Notre initiative d'organiser une réunion entre le Président Abbas et le Premier Ministre Netanyahu à Moscou reste sur la table. Nous sommes pour une reprise rapide des activités du Quatuor des médiateurs internationaux pour le Moyen-Orient. Il ne faut pas oublier non plus le problème des divisions entre les Palestiniens, dont aujourd'hui marque également hélas le dixième anniversaire. Mettre fin à ces divisions sur la base de la plate-forme politique de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Initiative de paix arabe permettra de répondre aux intérêts de tous les Palestiniens, d'améliorer la situation à Gaza et de créer des conditions propices à la réussite d'un futur processus politique.

La Russie va contribuer au rétablissement de l'unité palestinienne et salue les efforts déployés en ce sens par d'autres États, en particulier de la République arabe d'Égypte.

Nous voudrions attirer l'attention du Conseil de sécurité sur le fait que la déstabilisation de la situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord a un impact très grave sur les chrétiens qui vivent dans ces régions ainsi que sur d'autres minorités ethniques et religieuses. Les extrémistes se servent des facteurs ethniques et religieux pour inciter à la haine et gonfler leurs rangs. La Russie va poursuivre ses efforts pour lutter contre les attaques contre les chrétiens et d'autres minorités, et pour empêcher une rupture entre les religions et les civilisations. C'est sous cet angle qu'il faut appréhender la déclaration conjointe publiée en février de l'année dernière, à La Havane, par le patriarche Kirill de Moscou et de toute la Russie et le pape François. Dans cette déclaration, ils appelaient à prendre sans délai des mesures pour arrêter l'exode massif des chrétiens du Moyen-Orient. C'est également pour faire face à ce problème que le 7 avril à Tachkent, les ministres des affaires étrangères de la Communauté d'États indépendants ont adopté une déclaration conjointe sur le caractère inacceptable de la discrimination et de l'intolérance à l'encontre des chrétiens, des musulmans et des membres d'autres religions.

L'histoire est pleine de nuances, mais une chose reste claire : nous avons créé le Conseil de sécurité pour rapprocher les États Membres et non pour les diviser. Aujourd'hui, l'examen de la situation au Moyen-Orient confirme à nouveau un fait indéniable, à savoir qu'il ne sera possible de régler les nombreux problèmes, nouveaux et anciens, de cette région qui souffre depuis si longtemps que par des moyens politiques et diplomatiques et les efforts de tous. Il faut faire le choix du dialogue et de la participation, plutôt que de l'isolement et de l'animosité. Nous pensons que la coopération entre le Conseil de sécurité et la Ligue des États arabes servirait cette cause. La réunion conjointe entre le Conseil de sécurité et la Ligue des États arabes au Caire en mai 2016 a créé une base nécessaire pour ces efforts. Néanmoins, nous devons nous rendre

compte que la situation au Moyen-Orient ne peut être améliorée que par la formation d'une large alliance d'États qui s'emploient à éliminer la menace terroriste. L'initiative pertinente a été présentée par le Président de la Russie, M. Vladimir Poutine, à l'Assemblée générale en septembre 2015 (voir A/70/PV.13) s'avère encore plus pertinente aujourd'hui. La Russie se tient prête à participer à des travaux collectifs, et est en contact constant avec tous les États de la région.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Mladenov, pour son exposé exhaustif et objectif. Nous remercions également tous les intervenants pour leurs contributions avisées et appréciables à cette importante question.

Nous continuons d'être les témoins de crises graves et sans précédent au Moyen-Orient, qui depuis cinq décennies sont un facteur majeur de déstabilisation de la sécurité mondiale. C'est pourquoi nous estimons que le moment est venu de nous pencher sérieusement sur ces questions. La position du Kazakhstan sur le processus de paix au Moyen-Orient est limpide et demeure inchangée. Nous sommes favorables à des négociations qui aboutiraient à une solution à deux États et appelons à la reprise rapide des négociations, en particulier sous une forme bilatérale, sans conditions préalables. L'objectif ultime devrait être le rétablissement et la promotion du processus de paix, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973), au Mandat de la Conférence de Madrid, à la formule « terre contre paix» et à l'Initiative de paix arabe.

Le Kazakhstan est convaincu que le Conseil de sécurité et les organismes des Nations Unies doivent œuvrer de concert à l'élaboration d'une nouvelle feuille de route plus détaillée qui reflète les exigences et les aspirations des Israéliens et des Palestiniens. Cette feuille de route pourrait faciliter des pourparlers directs entre les parties. Il faut arrêter l'expansion des colonies de peuplement sur les territoires palestiniens, laquelle pourrait provoquer un nouveau cycle de violence que personne ne souhaite.

Mon pays souligne l'importance de réaliser l'unité entre les Palestiniens. Les Palestiniens doivent négocier d'une seule voix avec Israël et la communauté internationale. La situation humanitaire difficile dans la région, notamment la pauvreté extrême, un chômage en hausse et le retard économique chronique de Gaza, alimente l'instabilité et la frustration, lesquelles peuvent à leur tour créer des conditions propices à la reprise du conflit. Le Kazakhstan est particulièrement préoccupé par la gravité de la situation palestinienne et appelle à une action internationale urgente pour atténuer ses souffrances. Les bouclages et les points de contrôle imposés à Gaza ne font qu'aggraver la situation sociale, économique et humanitaire et réduire les perspectives de paix.

Nous saluons et appuyons la décision prise par Israël de faire quelques concessions économiques aux Palestiniens afin de faciliter et d'assouplir les conditions de la vie quotidienne dans le territoire de l'Autorité palestinienne.

Enfin, le Kazakhstan est convaincu que les efforts déployés par les coparrains du processus de paix, les organisations internationales et régionales, ainsi que la bonne volonté de toutes les parties et acteurs impliqués dans le processus de négociation, devraient permettre de parvenir à une solution politique au Moyen-Orient.

M. Kawamura (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée, moi aussi, remercier les intervenants pour leurs exposés instructifs.

Je remercie M. Mladenov de son exposé sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), qui traite des obstacles importants qui entravent la réalisation d'une paix juste et durable dans la région. Je tiens à souligner que la résolution doit être considérée dans son ensemble, et tous les efforts doivent contribuer à la relance du dialogue politique, élément fondamental de la méthode de règlement des conflits.

Le Japon continue d'appuyer une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967, moyennant des échanges de territoire mutuellement convenus, de manière à instaurer la coexistence pacifique d'un État palestinien viable et d'Israël à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Les obstacles mentionnés dans la résolution persistent et entravent le processus de paix. Au cours des trois derniers mois, nous avons entendu des annonces relatives à la construction d'une nouvelle colonie de peuplement, et à l'expansion des logements dans les colonies existantes en Cisjordanie. Le Japon reste ferme dans sa position, à savoir que les activités de peuplement sont contraires au droit international, et a demandé à maintes reprises au Gouvernement israélien de mettre un arrêt total aux activités de colonisation.

Les cas de violence, comme les fusillades et les attaque à l'arme blanche près de la vieille ville de Jérusalem la semaine dernière, ne sauraient être justifiés pour quelque raison que ce soit. Ces attaques

intensifient le cycle de la violence et le Japon est préoccupé par les nouveaux cas de violence qui ont suivi. Mon pays condamne tous les actes de violence et rejette l'incitation à la haine et l'apologie de la violence qui sont fondamentalement incompatibles avec un règlement pacifique du conflit. À cet égard, le Japon est de plus en plus préoccupé par la détérioration de la situation à Gaza, ce que M. Mladenov a évoqué dans son exposé. Les nombreuses coupures d'électricité à Gaza affectent tous les aspects de la vie humaine, notamment la santé, l'approvisionnement en eau, l'assainissement et les services municipaux. Le désespoir et la frustration ressentis sur le terrain risquent de provoquer une situation sécuritaire instable, et ce risque augmente à l'heure où nous parlons aujourd'hui. La crise souligne l'importance de promouvoir la réconciliation entre les Palestiniens. En outre, elle rappelle qu'il importe d'œuvrer à alléger et à terme à lever le blocus de Gaza, tout en tenant compte des préoccupations en matière de sécurité.

Cette année, le Japon a déjà fourni une aide économique de 34 millions de dollars à la Palestine dont la moitié est utilisée pour aider les moyens de subsistance de la population de Gaza. La résolution 2334 (2016) demande également aux parties de déployer collectivement des efforts pour engager des négociations crédibles sur toutes les questions relatives au statut final. Le Japon apprécie les efforts déployés par divers acteurs pour promouvoir le dialogue entre les parties. Nous sommes particulièrement encouragés par le dialogue entre les États-Unis et les parties concernées aux plus hauts niveaux, et nous pensons qu'il est indispensable de promouvoir le processus de paix.

Le Japon contribue aux efforts de renforcement de la confiance entre les Israéliens et les Palestiniens, ce qui servira de base à des négociations crédibles. Le parc agro-industriel de Jéricho, qui célèbre son dixième anniversaire, accueille actuellement six entreprises palestiniennes et créent des emplois sur le terrain. Cela n'a été possible qu'en raison de la coopération entre le Japon, Israël, la Palestine et la Jordanie. Grâce à la coopération, la confiance mutuelle est encouragée et le savoir-faire relatif au développement économique est acquis. Il est possible d'améliorer le caractère collaboratif du projet. Nous encourageons d'autres États à visiter le parc agro-industriel de Jéricho et à envisager la participation d'entreprises du secteur privé à ce projet.

Cinquante années d'occupation et près de 70 ans de conflit non résolu devraient rappeler à chacun d'entre nous les grosses dépenses engagées dans la région et les possibilités qui ont été manquées. Le Japon réitère que la paix ouvrirait de nouvelles perspectives politiques, économiques, sécuritaires et culturelles qui profiteraient à la région et au monde. À cette fin, le Japon poursuivra son engagement avec les parties par le dialogue politique l'établissement de la confiance dans la région et une assistance économique aux Palestiniens.

M. Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Ahmed Aboul-Gheit; le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov; et M. Lakhdar Brahimi pour leurs exposés et leurs efforts inlassables en faveur de la paix. Je remercie également M. Michael Doran d'avoir fait part de ses vues au Conseil aujourd'hui.

Ce mois-ci, cela fait 50 ans depuis qu'a eu lieu la guerre de six jours de 1967, qui a abouti à l'occupation de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, de Gaza et du Golan syrien. Depuis lors, la question palestinienne a quasiment été toujours en tête des priorités du Conseil. Celui-ci, par l'entremise de résolutions successives, a appelé à l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, et notamment au retrait d'Israël des territoires occupés.

Des générations de Palestiniens ont connu de nombreuses épreuves pendant l'occupation israélienne, notamment ceux qui ont été forcés de quitter leurs foyers pour chercher refuge ailleurs. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui aide les réfugiés palestiniens depuis 1950, est aujourd'hui confronté à des difficultés financières chroniques. La Suède, qui figure parmi les donateurs importants à l'Office, appuie pleinement les recommandations figurant dans le dernier rapport du Secrétaire général sur le financement durable. Pour mobiliser cet indispensable appui politique et financier, nous nous faisons une joie d'accueillir une réunion de haut niveau, avec la Jordanie et l'Organisation de la coopération islamique, le 21 septembre, durant la session de l'Assemblée générale de cette année.

Aujourd'hui, je voudrais faire trois observations sur ce qui, à notre avis, doit être fait pour aller de l'avant.

Premièrement, la communauté internationale doit maintenir une position claire en ce qui concerne l'occupation et la nécessité d'une solution des deux États. Toutefois, nous devons agir avant qu'il ne soit trop tard.

Sinon, la solution à laquelle le Conseil aspire – deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité – sera bientôt hors de portée, ce qui se traduira par la réalité d'un seul État et par une occupation perpétuelle.

Il faut relancer les efforts de paix entre Israéliens et Palestiniens. Après des décennies de violences et de souffrances qui ont touché les deux parties, cet anniversaire nous rappelle que les parties ne peuvent pas régler ce conflit à elles seules. De concert avec les Israéliens et les Palestiniens, la communauté internationale et le Conseil ont la responsabilité de maintenir leur engagement à mettre fin à l'occupation et à instaurer la paix.

Les États-Unis ont toujours joué un rôle de premier plan dans les efforts visant à régler ce conflit. Le leadership des États-Unis pour relancer le processus de paix est essentiel et nous nous félicitons des efforts déployés par l'Administration américaine à cet égard.

Les partenaires régionaux ont également un rôle clef à jouer. Comme l'a souligné M. Aboul-Gheit aujourd'hui, l'Initiative de paix arabe revêt la plus haute importance. Tous les efforts régionaux doivent s'appuyer sur cette Initiative, car cela peut contribuer à créer une nouvelle dynamique, dans l'intérêt de tous les acteurs.

L'appui et l'engagement actif de ceux qui sont directement touchés, en particulier les jeunes israéliens et palestiniens, sont également indispensables. Des générations entières ont été façonnées par des cycles récurrents de violence et de représailles. Les contacts personnels entre les deux peuples sont au niveau le plus bas aujourd'hui. La Suède, qui collabore activement avec la société civile en Israël et en Palestine, appelle de nouveau à la mobilisation des jeunes, conformément à la résolution 2250 (2015), et à la relance d'un débat public sur les perspectives de paix et d'une solution des deux États. Nous devons montrer aux générations d'après Oslo qu'il existe d'autres options que la violence et à l'occupation. Après tout, c'est leur avenir qui est en jeu. En reconnaissant la Palestine, l'objectif de la Suède était d'apporter sa contribution pour réduire les inégalités entre les parties et de donner aux jeunes palestiniens et israéliens espoir et confiance dans l'avenir.

Deuxièmement, la situation humanitaire à Gaza se détériore de jour en jour. Les civils, en particulier les femmes et les enfants, sont les plus touchés. La décision du Gouvernement israélien, avec le consentement de l'Autorité palestinienne, de réduire davantage l'approvisionnement de Gaza en électricité ne fera qu'exacerber les souffrances et les risques, et risque de provoquer une escalade dangereuse. Un nouveau conflit à Gaza n'est dans l'intérêt de qui que ce soit, et nous devons tout mettre en œuvre pour le prévenir. Nous continuons à appeler toutes les factions palestiniennes à s'engager de bonne foi dans un processus de réconciliation en vue d'assurer l'unité des dirigeants palestiniens et la réunification de Gaza avec la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est.

Troisièmement, nous nous félicitons du rapport trimestriel du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016). Cette résolution contient des messages clairs à l'intention des deux parties, et les deux parties sont tenues d'appliquer ses dispositions, notamment en veillant à ce que les auteurs des actes de violence visant des civils en répondent. Si la tendance à la poursuite de la construction et de l'expansion des colonies de peuplement, de la violence et des actes de provocation n'est pas inversée, il sera impossible de concrétiser la solution des deux États.

Par conséquent, il faut régler la question des colonies de peuplement sans plus tarder. Comme l'a clairement indiqué le Conseil, l'implantation de colonies de peuplement dans les territoires occupés constitue une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États. En outre, dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité a exigé de nouveau d'Israël qu'il arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement.

L'annonce faite récemment par Israël concernant la construction de 3 000 nouveaux logements dans les colonies de peuplement est très préoccupante et contredit l'engagement d'Israël en faveur de la solution des deux États. Conformément à la résolution 2334 (2016), nous demandons également à tous les États de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967.

La fin de l'occupation se traduira par une amélioration des conditions de vie des Israéliens et des Palestiniens et contribuera à la paix et à la sécurité dans l'ensemble de la région. Tel doit être notre objectif commun. Le Conseil doit être prêt à apporter son concours, et nous ne devons ménager aucun effort.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous

remercier ainsi que votre pays de votre initiative d'organiser une séance du Conseil de sécurité pour commémorer le cinquantième anniversaire de l'occupation par Israël des territoires arabes, notamment les Territoires palestinien et syrien. Je remercie M. Ahmed Aboul-Gheit, Secrétaire général de la Ligue des États arabes – avec qui j'ai eu l'honneur et le privilège de travailler ici aux Nations Unies –, et M. Lakhdar Brahimi, des exposés très détaillés qu'ils ont présentés au Conseil.

Il ne fait aucun doute que la séance d'aujourd'hui est un nouvel appel important en faveur de la paix au Moyen-Orient, principalement sur la base du règlement de la question centrale dans la région, à savoir la question palestinienne.

Nos discussions d'aujourd'hui servent à rappeler au monde les paramètres du règlement de cette question, notamment la nécessité de mettre fin à la plus longue occupation de l'histoire moderne de l'humanité, une occupation qui a commencé le 5 juin 1967.

La longue durée de l'occupation des territoires palestiniens et l'absence de justice pour le peuple palestinien depuis plusieurs décennies ont amené beaucoup de gens à douter de l'efficacité de l'Organisation internationale, du système international dans son ensemble et du Conseil de sécurité pour ce qui est de préserver et de faire respecter les droits consacrés dans la Charte, ainsi que pour ce qui est de réaliser les objectifs qui ont conduit à la création de l'ONU, à savoir le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Certains remettent en question l'efficacité de traiter de cette question au sein des Nations Unies à l'avenir, en disant que cela entrave les perspectives de parvenir à une véritable solution ou représente une tentative d'imposer un fait accompli à certaines parties. Nous voudrions réitérer que les mesures prises par l'ONU y compris le Conseil de sécurité, depuis le début de cette crise, n'ont jamais eu pour objectif d'agresser, d'isoler ou d'assiéger un État ou de porter atteinte à sa légalité. L'objectif visé était plutôt de compléter les efforts déployés par l'Organisation ces 70 dernières années, depuis qu'elle a pris une décision en faveur de la création de deux États : Israël, qui a été dûment établi, et le second, dont nous espérons qu'il pourra bientôt recouvrer sa pleine souveraineté sur son territoire.

Nous n'avons jamais demandé à l'ONU – et nous n'avons jamais attendu cela d'elle – d'imposer un règlement à ce conflit. Cela serait irréaliste et impossible. Nous restons convaincus que les négociations sont toujours le meilleur moyen d'instaurer une paix juste et durable dans la région.

En attendant la conclusion d'un accord de paix, l'Organisation internationale doit continuer à jouer un rôle de premier plan en la matière et rester le garant légitime des droits légaux inaliénables du peuple palestinien et des paramètres des négociations escomptées.

Dans ce contexte, nous tenons à remercier M. Nickolay Mladenov de son exposé très complet aujourd'hui, et d'avoir présenté le deuxième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016), ainsi que de ses commentaires sur les dispositions et paramètres de la résolution. Nous avons suivi cet exposé avec intérêt et invitons de nouveau les deux parties palestinienne et israélienne à l'écouter et à mettre en œuvre les dispositions de la résolution, notamment à s'abstenir de toute mesure unilatérale – en premier lieu les activités de peuplement dans les territoires palestiniens, qui sont illégales et ont atteint une ampleur sans précédent, et qui mettent à mal la mise en œuvre de la solution des deux États. Nous rappelons également les résolutions du Conseil de sécurité qui ne font que répéter les paramètres essentiels convenus par la communauté internationale, notamment la solution des deux États sur la base des frontières de 1967, y compris Al-Qods Al-Charif.

Nous remercions tous ceux qui, dans le domaine humanitaire, s'efforcent d'alléger les souffrances du peuple palestinien dans ces territoires et au-dehors. Ces travailleurs fournissent des services importants à des générations successives qui n'ont pas eu de patrie et qui ne connaissent que l'occupation et ses pratiques. Nous remercions en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) qui, historiquement, propose ses services à des millions de réfugiés palestiniens.

J'invite toutes les parties concernées et influentes à œuvrer pour remédier aux contraintes financières de l'UNRWA en mettant en œuvre l'une des options présentées par le Secrétaire général dans son rapport. Alléger les souffrances des Palestiniens sous occupation est le minimum que puisse offrir la communauté internationale à l'heure actuelle. Y renoncer avant d'aboutir à un règlement définitif aurait des conséquences très préjudiciables.

Dans le passé, certains ont essayé de panser les blessures du peuple palestinien et d'en alléger les souffrances par des solutions partielles ou par des mesures incitant à préserver le statu quo. Parier sur des mesures d'apaisement ou essayer de préserver la situation actuelle ne fera qu'aboutir à plus de détérioration, de division et de différenciation entre les droits des peuples palestinien et israélien, et à la consécration d'un état de fait qui hypothèquerait l'avenir des deux parties. Certes, la sécurité est un droit de tous les peuples de la région, y compris du peuple israélien, qui a le droit de vivre en paix à l'intérieur de ses frontières et de jouir de relations de bon voisinage avec les États de la région, notamment les États arabes.

Mais les membres du Conseil conviendront avec moi que l'égalité des droits des peuples est le fondement de la justice, ainsi que de la stabilité. Il est impossible d'imaginer que la région se rétablira ou que ses populations pourront bénéficier de la sécurité, de la paix et de la prospérité tant que les souffrances du peuple palestinien se poursuivront.

Ceux qui pensent que la réduction de la violence de ce conflit, par rapport à d'autres dans la région, signifie que la question palestinienne et les risques y afférents perdent en importance, ont tort. Nous savons également que, pour des millions de personnes dans le monde libre, notamment pour les peuples de la région, la façon dont la communauté internationale traite la question palestinienne restera le baromètre de la justice dans le monde.

L'injustice qui perdure contre le peuple palestinien représente la plus ancienne des crises qui illustrent les dysfonctionnements de la justice dans cette région névralgique. Nous devons garder à l'esprit ce panorama de longue date : la souffrance de ce peuple au fil des années, les restrictions qui pèsent sur ses libertés, les colonies de peuplement, la destruction de ses logements dans des territoires disloqués, le fait qu'il vit prisonnier du mur de séparation en Cisjordanie ou en situation de siège dans la bande de Gaza, laquelle est devenue une bombe à retardement. Nous devons garder à l'esprit ces générations successives qui sont restées toute leur vie prisonnières de cette situation, sans aucune perspective politique qui leur permettrait de rêver d'un avenir meilleur.

Je ne tiens pas à répondre ou à donner un quelconque poids à la confusion délibérée dont l'un des orateurs a fait preuve durant sa déclaration aujourd'hui. Cet orateur n'a tenu aucun compte de l'injustice endurée par les Palestiniens entre 1948 et 1967, ni de la saisie de leurs terres avant même l'occupation de la Cisjordanie et d'Al-Qods.

Il n'a pas non plus tenu compte du mouvement mondial engagé par le Président Nasser contre le colonialisme dans le monde entier, notamment en Afrique et dans les pays du monde arabe. Nous ne sommes pas ici pour débattre de réalités historiques marquées par le conflit. Je suis cependant surpris, très surpris que cet orateur n'ait pas su que l'Égypte a été la première à conclure un accord de paix avec Israël. Je suis également surpris de l'audace avec laquelle il a justifié l'occupation des terres d'autres personnes par la force, et avec laquelle il a appuyé la poursuite des déportations violentes, de la destruction de logements et des crimes contre l'humanité commis par Israël à l'encontre des Palestiniens depuis des dizaines d'années. Malheureusement, cette optique extrémiste qui véhicule la justification de crimes est elle-même susceptible d'enflammer à nouveau les tensions, malgré tous les efforts de paix.

L'appel arabe lancé par les États arabes, un appel historique, consacré par l'Initiative de paix arabe, est la meilleure preuve de notre attachement et de notre dévouement aux principes de paix reconnus par la communauté internationale, et que nous considérons comme étant au fondement de la fin du conflit, à savoir l'échange de territoires contre la paix. Le dernier Sommet de la Ligue des États arabes, à Amman, a réaffirmé l'attachement des chefs d'État et de gouvernement de la région à l'Initiative de paix arabe à la veille du cinquantième anniversaire de l'occupation du territoire palestinien.

À cet égard, nous nous félicitons de nouveau de la détermination sans précédent de l'Administration des États-Unis de contribuer à un règlement définitif. L'Égypte appuiera ces efforts par le biais de ses contacts avec les parties palestinienne et israélienne, que nous continuerons d'inviter à saisir cette occasion.

Pour terminer, le temps est venu, pour ceux qui sont concernés par ce conflit, de comprendre que les peuples israélien et palestinien ont un avenir et un destin communs, car ils vivent côte à côte. Les aspirations à la paix et la sécurité de ces deux peuples ne pourront se réaliser que s'ils s'acceptent mutuellement et s'ils acceptent de coexister en tant que deux États indépendants, un État israélien et un État palestinien, vivant dans la paix, avec pour capitale Al-Qods Al-Charif, sur la base des frontières du 4 juin 1967.

M. Cardi (Italie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier tous les intervenants pour leurs contributions au débat d'aujourd'hui.

Avant de prononcer ma déclaration, je tiens à condamner avec la plus grande fermeté l'attaque terroriste perpétrée vendredi dernier à Jérusalem, ainsi que le meurtre de la policière israélienne Hadas Malka. Nous faisons part de notre sympathie aux victimes de l'attaque et à leurs familles.

Cinquante années se sont écoulées depuis la guerre de 1967. Il ne faut pas laisser le fatalisme ou la résignation s'installer. Au contraire, cet anniversaire doit renforcer notre détermination collective à œuvrer en faveur d'un accord de paix entre Israéliens et Palestiniens. Quelle que soit la durée de la controverse historique et quelle que soit la complexité de la situation géopolitique, quand on veut, on peut. Nous sommes encouragés par le niveau d'engagement dont fait montre le Gouvernement des États-Unis s'agissant du processus de paix au Moyen-Orient, et nous soutenons ses efforts. Toute nouvelle stratégie pouvant mener à une paix juste et durable sera la bienvenue, et l'Italie y contribuera aussi longtemps qu'elle reste dans le cadre d'Oslo et qu'elle vise à concrétiser la solution des deux États, la seule réalisable à notre sens.

Nous maintenons qu'au bout du compte la paix ne sera obtenue que par le biais de négociations directes entre les parties, mais nous ne pensons pas moins que l'appui d'autres acteurs est de la plus haute importance. Je fais allusion en particulier au rôle du Quatuor pour le Moyen-Orient, qui a la capacité d'aider effectivement à redynamiser le processus de paix. Je voudrais souligner à cette égard que l'Union européenne, en tant que membre du Quatuor, continue de considérer le processus de paix comme une de ses principales priorités. De même, une voie crédible vers la paix requiert une implication directe des principaux partenaires arabes, qui ont réaffirmé dernièrement l'importance de l'Initiative de paix arabe en tant qu'outil stratégique pour aider à parvenir entre Israël et la Palestine à une paix qui permette l'avènement d'un avenir de coopération et de prospérité dans tout le Moyen-Orient. En outre, l'intensification et l'accélération de ces efforts diplomatiques internationaux sont partie intégrante de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, au sujet de la mise en oeuvre des dispositions de laquelle le Coordonnateur spécial pour le processus du Moyen-Orient vient de nous présenter son deuxième rapport trimestriel.

La résolution est très claire s'agissant de la violence. Il n'y a aucune justification aux actes de violence et de terreur de quelque type que ce soit et quels qu'en soit l'auteur, ni aux actes d'incitation à la violence. Tous ceux qui sont chargés de son application ont l'obligation absolue de prendre clairement position contre tout type de violence et d'incitation à la violence et de prendre toutes les mesures possibles pour l'empêcher et y mettre fin, ainsi que de condamner clairement toutes les attaques et leurs auteurs. Toutes les parties doivent aussi s'abstenir de provocations et de discours incendiaires. S'agissant des implantations, nous continuons de croire qu'elles constituent un obstacle à la solution des deux États, suscitent davantage de tensions et n'aident pas à parvenir à la paix.

Toute initiative diplomatique dépend de partenaires solides et déterminés à prendre des décisions audacieuses. C'est pourquoi nous appuyons le Président palestinien Mahmoud Abbas en tant que représentant légitime de la direction palestinienne, qui a la responsabilité de s'engager de façon constructive pour faire avancer les négociations de paix. Le moment est venu pour que l'Autorité palestinienne reprenne le contrôle de Gaza, où les conditions de vie sont devenues dramatiquement difficiles à cause de plusieurs années d'abandon, d'affrontements politiques et de conflit. En s'efforçant de replacer l'ensemble de la Palestine sous une autorité démocratique et légitime unique, il est absolument essentiel de tenir compte de l'impératif humanitaire.

À la lumière de cet environnement complexe, je voudrais exprimer la profonde gratitude de l'Italie au Coordonnateur spécial et son équipe, à l' Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et à toutes les entités des Nations Unies en général pour le travail difficile effectué dernièrement. Je voudrais souligner ici encore une fois la contribution inestimable de l'ONU à l'amélioration des conditions de vie des Palestiniens dans la région et de la sécurité d'Israël lui-même. C'est dans cet esprit que nous encourageons toutes les institutions des Nations Unies opérant dans la région à continuer de renforcer les mécanismes de surveillance et de responsabilisation relativement à leurs propres employés.

Pour terminer, je voudrais dire que nous sommes convaincus que la solution des deux États reste le seul objectif réalisable qui peut mettre fin à ce long conflit, et le seul qui permettra que la communauté internationale

se mobilise en faveur de la stabilisation de tout le Moyen-Orient.

M. Seck (Sénégal) : À son tour la délégation sénégalaise vous remercie, Monsieur le Président, pour les dispositions prises au titre de cette séance d'information mensuelle sur la situation sur le terrain au Moyen-Orient, y compris l'importante question palestinienne, en particulier l'élaboration de la note conceptuelle, qui a permis de mieux orienter nos discussions de ce matin. Mes remerciements vont également aux personnes qui ont présenté des exposés aujourd'hui, en l'occurrence M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général; M. Ahmed Aboul-Gheit, Secrétaire général de la Ligue des États arabes; et M. Lakhdar Brahimi, membre des Sages. Nous saluons la présence de M. Michael Doran, membre de l'Hudson Institute. Les informations qu'ils nous ont livrées nous éclairent sur les défis énormes qui, hélas, restent encore à surmonter pour remettre sur les rails le processus de paix au Proche-Orient.

Soixante-dix ans après l'adoption de la résolution 181 (II) et 50 ans après le début de l'occupation des territoires palestiniens, nous voilà face à deux entités au Proche-Orient : d'un côté, un État israélien démocratique et prospère, tel que l'a envisagé la résolution que je viens de mentionner, et de l'autre le peuple palestinien qui poursuit encore sa quête héroïque et légitime d'un État indépendant et viable. Parce que les tensions s'exacerbent du fait de l'absence de progrès tangibles dans le processus politique et de la réalité sur le terrain, comme vient de le rappeler M. Mladenov dans son rapport sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), la communauté internationale, au premier chef le Conseil de sécurité, n'a d'autre choix que de redoubler de persévérance, mais aussi de créativité, pour parvenir à la solution à deux États. Car ce qui est en jeu c'est de garantir la paix et la sécurité internationales, mais aussi de faire triompher les forces de modération, dans un contexte de montée des extrémistes et du terrorisme. En effet, la conviction du Sénégal est que la paix israélo-arabe peut constituer un puissant antidote contre l'extrémisme violent et le terrorisme, fléaux qui dévastent la région et débordent bien au-delà. Aussi, voudrais-je réitérer l'appel de mon pays aux parties à œuvrer résolument, sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU pour inverser les tendances négatives sur le terrain, lesquelles menacent la solution des deux États. Voilà pourquoi il urge de mettre un terme à la colonisation ainsi qu'à l'incitation à la haine et à la violence, de quelque bord qu'elles viennent, quels qu'en soient les auteurs et les motivations. Dans ce contexte, nous saluons les actions de la société civile, israélienne comme palestinienne, visant à forger à la base davantage de compréhension mutuelle entre les peuples en vue de contribuer, avec des idées novatrices, à la seule solution qui vaille, c'est-à-dire celle des deux États.

S'agissant de la situation explosive à Gaza, y compris les problèmes récurrents d'électricité, elle est intenable, C'est une situation dont souffrent 2 millions de personnes, dont la moitié est constituée d'enfants. Nous appelons les acteurs politiques palestiniens à œuvrer, avec le soutien des parties impliquées, à y trouver une solution définitive. Il s'agit de parvenir à règlement durable des problèmes structurels d'eau, d'assainissement et d'électricité à Gaza, qui fait face des contraintes humanitaires et socio-économiques des plus difficiles. Nous réitérons notre soutien à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui poursuit son action vitale, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé, au profit de plus de 5 millions de réfugiés palestiniens. Aussi lançons-nous un appel pressant à la communauté internationale pour garantir à l'UNRWA des ressources financières suffisantes, prévisibles et soutenues.

Les initiatives diplomatiques entreprises par plusieurs pays tels que la France, l'Égypte, la Jordanie, la Fédération de Russie, sont venues s'ajouter aux efforts menés en ce moment-même par les États-Unis. Récemment la réaffirmation de l'Initiative de paix arabe, lors du dernier sommet de la Ligue des États arabes, a constitué, aux yeux du Sénégal, une avancée considérable. Le Sénégal encourage vivement et soutient fortement toutes ces initiatives. Dans cette même veine, le forum marquant les 50 ans de l'occupation que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien envisage d'organiser à New York, les 29 et 30 juin, entre justement dans le cadre des efforts en faveur d'une plus grande compréhension entre les parties, et partant, d'une solution politique négociée, donc pacifique à ce différend.

Pour conclure, j'en appelle à la communauté internationale, en particulier au Conseil de sécurité, pour redoubler d'efforts pour favoriser le retour à l'esprit du Plan de partage, afin qu'à l'instar des Israéliens, les Palestiniens aussi puissent disposer d'un État viable et souverain, sur la base des frontières de 1967.

M. Delattre (France) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Ahmed Aboul-Gheit; le Coordinateur spécial des Nations Unies, M. Nikolay Mladenov; M. Lakhdar Brahimi, en tant que membre des Sages; et M. Michael Doran, Chargé de recherche au Hudson Institute, pour leurs interventions. Le tableau qu'ils ont dressé de la situation, tant en Israël et en Palestine que dans l'ensemble de la région, est très sombre. Dans un environnement régional marqué par des crises nombreuses et meurtrières, le conflit israélo-palestinien se distingue par sa durée et son caractère structurant.

Pour ce qui est de sa durée tout d'abord, nous commémorerons cette année, dans quelques mois, les 70 ans du Plan de partage que les Nations Unies ont porté à travers la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, et qui a été immédiatement suivi de la première guerre israélo-arabe. Le mois de juin est aussi celui des 50 ans de la guerre de juin 1967 et de l'occupation des territoires palestiniens et de Jérusalem-Est qui s'en est suivie. Cette période ne doit être pour nous ni un simple moment de souvenir, ni un exercice de résignation. Elle nous oblige à regarder vers l'avenir et à nous remobiliser, ensemble.

Cela d'autant plus que la seconde caractéristique du conflit israélo-palestinien est bien son caractère structurant. L'absence de règlement de ce conflit, particulièrement grave en elle-même, constitue aussi une menace permanente pour la sécurité internationale. Par sa gravité, sa dimension symbolique et sa place dans l'imaginaire collectif, la portée de ce conflit non réglé revêt un caractère structurant et dépasse largement les frontières d'Israël et des territoires palestiniens. Toute escalade dans ce conflit est porteuse d'un risque de déstabilisation régionale incontrôlable.

C'est pourquoi nous ne pouvons pas nous résigner à un faux statu quo qui cache en réalité une régression quotidienne sur le terrain, comme dans les esprits. Le bout de ce chemin est clair, c'est la disparition de la solution des deux États comme un mirage dans le désert qui marquerait un saut dans l'inconnu et le risque du pire.

Nous partageons, je crois, le constat que la douloureuse situation actuelle n'a que trop duré. Elle a trop duré pour les Palestiniens, qui se trouvent privés depuis trop longtemps de leur droit légitime à disposer de leur État par la poursuite de l'occupation, et qui voient cette perspective s'éloigner et disparaître avec le développement de la colonisation. Les annonces du début du mois portant sur près de 3 000 nouvelles unités de logement dans les colonies israéliennes de Cisjordanie s'inscrivent ainsi dans une tendance lourde : une augmentation de 70 % des constructions dans les colonies sur l'année écoulée en comparaison de l'année précédente, selon les chiffres que vient de publier le Bureau israélien des statistiques. Avec près de 600 000 colons à Jérusalem-Est et en Cisjordanie, nous approchons du point de non-retour et la question de la possibilité d'une solution des deux États est posée, sans disposer pour autant de solution alternative. Il faut le rappeler, la colonisation est illégale en droit international et rend la paix impossible.

Mais cette situation a trop duré pour les Israéliens aussi, parce que la perspective d'une poursuite illimitée de l'occupation et de la colonisation contredit les fondements démocratiques de l'État d'Israël; parce que leur pleine intégration régionale n'est possible qu'une fois la paix conclue avec les Palestiniens; enfin, parce que la violence prospère sur l'absence de toute perspective politique. L'attentat survenu vendredi à Jérusalem, qui a coûté la vie à une jeune femme membre des forces de police israéliennes, et que la France a vigoureusement condamné, en est une nouvelle illustration tragique. Les cycles de violence se succèdent, en particulier à Jérusalem, et ne font qu'accroître la défiance réciproque.

Pourtant, si le conflit israélo-palestinien est aujourd'hui le plus ancien de ceux qui déchirent le Moyen-Orient, c'est le seul dont la solution est connue et largement partagée au sein de la communauté internationale. Malgré la dégradation constante de la situation sur le terrain, les paramètres d'un futur accord n'ont pas changé : deux États vivant en paix et en sécurité le long de frontières sûres et reconnues; des frontières tracées sur la base des lignes de 1967, avec des échanges de territoires mutuellement agréés; Jérusalem pour capitale de ces deux États; une solution concertée, réaliste, juste et équitable pour les réfugiés palestiniens.

Il n'y a pas d'alternative viable à la solution des deux États, ni pour les Israéliens, ni pour les Palestiniens. Les 50 années écoulées nous enseignent que les destins de ces deux peuples sont liés, et qu'aucun ne peut durablement satisfaire ses aspirations nationales en niant celles de l'autre.

Enfin, je veux exprimer une nouvelle fois les préoccupations de la France à l'égard de la situation qui prévaut dans la bande de Gaza. La crise humanitaire permanente dans laquelle est installé ce territoire s'est aggravée avec le blocage de la fourniture en électricité

qui dure depuis environ deux mois. Les habitants de Gaza vivent aujourd'hui avec 2 à 4 heures d'électricité par jour en moyenne, et la crise énergétique a des conséquences graves pour les infrastructures médicales, sanitaires et de traitement de l'eau, en particulier.

Il est donc nécessaire d'oeuvrer à l'amélioration de la situation à Gaza, tout particulièrement sur le plan humanitaire. Toutes les parties prenantes doivent prendre leurs responsabilités pour qu'une solution durable soit trouvée à Gaza. Il y a urgence. Si rien n'est fait, les tensions en cours pourraient aboutir à un nouveau conflit meurtrier, comme la bande de Gaza en a connu par trois fois au cours des neuf dernières années. Nous ne pouvons nous le permettre. Israël doit donc jouer le rôle qui lui revient, en allégeant les restrictions imposées à l'accès des biens et des personnes de et vers Gaza, prélude à une levée du blocus qui devra, évidemment, être assortie de robustes garanties de sécurité. Il est aussi fondamental que les Palestiniens parviennent à un accord de réconciliation car nous savons qu'il n'y aura pas d'État palestinien viable sans unité palestinienne sur les fondamentaux de la solution des deux États.

La France est l'amie des Palestiniens comme des Israéliens. C'est pourquoi elle peut leur tenir un langage de vérité et les appeler inlassablement à revenir à la table des négociations. Et c'est pourquoi mon pays ne baissera jamais les bras. Nous souhaitons continuer à agir en ce sens avec nos principaux partenaires. Dans la région, l'Initiative arabe de paix reste un cadre incontournable pour faire de la paix avec les Palestiniens le premier pas vers une intégration régionale d'Israël. Nous voulons espérer que l'engagement de l'Administration américaine dans un nouvel effort diplomatique aidera à relancer, comme nous le souhaitons, une dynamique de négociation entre Israéliens et Palestiniens. Avec nos partenaires de l'Union européenne, nous restons à la pleine disposition des parties pour aider è la reprise des négociations.

Cinquante ans d'occupation, cela signifie deux générations successives de Palestiniens et d'Israéliens qui ont vécu dans la situation que nous connaissons. Cette situation est dévastatrice sur le terrain comme elle l'est dans les esprits. Il est temps d'y mettre un terme.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier tous les intervenants pour leurs observations très utiles.

Année après année, les membres du Conseil de sécurité attestent de la sombre réalité qu'est l'impasse apparemment perpétuelle dans laquelle se trouve le processus de paix au Moyen-Orient. La composition du Conseil change, mais les messages et signaux entendus autour de cette table restent essentiellement les mêmes, alors que, globalement, la situation ne change guère. Les raisons de cet état de choses sont bien connues; il est donc inutile de chercher à en imputer la faute à qui que ce soit. La solution à cette impasse est bien connue. Chaque partie sait exactement quelles sont les mesures attendues d'elles.

Néanmoins, il nous faut une fois encore exprimer notre vive préoccupation face à la poursuite des actes de violence. L'attentat terroriste qui a été déjoué le 16 juin près de la porte de Damas à Jérusalem est un rappel clair de la situation très dangereuse à laquelle nous sommes actuellement confrontés. Nous condamnons toutes les manifestations du terrorisme et saluons le professionnalisme des forces de police qui ont empêché que des civils soient blessés.

La communauté internationale ne cesse d'entendre les déclarations de bonne volonté de ceux qui se disent prêts à étudier toutes les possibilités de faire la paix. Toutefois, ce qui manque, c'est la suite donnée à ces déclarations sous la forme de mesures concrètes. Toutes les solutions possibles doivent être examinées à fond en vue de parvenir à une plus grande sécurité pour Israël et pour les États arabes. Nous continuons de croire que le processus de paix au Moyen-Orient sera couronné de succès. Le principe d'une solution à deux États, Israël et la Palestine, coexistant dans la paix et la sécurité, demeure valable, malgré les difficultés bien connues à surmonter l'impasse où il se trouve actuellement.

Nous sommes certainement loin de cet objectif. Les parties ont un long chemin à parcourir avant de trouver un moyen de régler le conflit. Toutefois, la bonne nouvelle est que ces deux derniers mois, nous avons vu un certain nombre de visites de haut niveau en Israël et dans le monde arabe. Nous espérons que les bases qui ont été jetées récemment fourniront l'élan nécessaire à la relance du processus de négociation. L'essentiel est que les parties interprètent correctement ce message et saisissent cette occasion. Mais il faut éviter de fixer des conditions et d'attendre de l'autre camp qu'il fasse des concessions unilatérales. Les mesures visant à redynamiser le volet politique devront être réciproques.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la réunion tenue entre les hauts responsables palestiniens et israéliens, au cours de laquelle les deux parties ont convenu d'un certain nombre de mesures visant à

améliorer la situation économique dans les territoires palestiniens, à favoriser le développement palestinien dans la zone C, à ajuster les politiques de répression israéliennes et à augmenter les heures d'ouverture du point de passage du pont Allenby sous contrôle israélien entre la Jordanie et la Cisjordanie. Ces mesures profitent aux deux parties, car elles améliorent le climat visant à faciliter la reprise des négociations. Nous apprécions au plus haut point les efforts renouvelés des États-Unis pour ramener les parties à la table des négociations.

Si nous nous félicitons de ces mesures, nous ne devons pas négliger l'importance d'une solution politique. Dans le cas contraire, si les parties continuent de camper sur leurs positions, nous assisterons à la répétition des événements des cinq dernières décennies. Personne ne souhaite voir, dans 50 ans, dans cette salle, une répétition de la séance d'aujourd'hui, quoique avec différents participants. Pour éviter un tel scénario, nous réaffirmons que la voie à suivre réside dans l'élaboration d'un accord de paix israélo-palestinien viable fondé sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et du mandat de la Conférence de Madrid, y compris le principe « terre contre paix», l'Initiative de paix arabe de 2002, la Feuille de route du Quatuor et les accords précédemment conclus entre les parties.

M Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Nickolay Mladenov, M. Lakhdar Brahimi, M. Ahmed Aboul-Gheit et M. Michael Doran d'avoir partagé leurs points de vue et perspectives. Ils ont tous parlé avec passion – et à juste titre – et leurs exposés ont été très utiles. Je leur en suis très reconnaissant.

Nous comprenons qu'il y a un fait historique, comme beaucoup l'ont déjà mentionné, qui fournit un contexte à l'exposé sur le Moyen-Orient ce mois-ci – à savoir que juin 2017 marque le cinquantenaire du conflit israélo-arabe de 1967, avec toutes ses implications. Il ne fait pas de doute que le conflit israélo-palestinien a été l'un des différends au cœur de la situation dangereuse qui, pour l'essentiel, définit la région du Moyen-Orient depuis plusieurs décennies.

La séance d'aujourd'hui offre au Conseil l'occasion de réfléchir aux efforts qui ont été faits jusqu'ici et de renouveler son engagement à résoudre ce différend de longue date. Le Conseil et la communauté internationale ne peuvent prétendre en avoir fait assez à cet égard. Nous avons tous échoué.

Toujours est-il que la position de l'Éthiopie a été très claire : nous appuyons pleinement l'objectif de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, seule option viable pour régler le différend israélo-palestinien. Malheureusement, la paix reste toujours hors de portée, au détriment des Israéliens et des Palestiniens, et de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient. Les actions des deux parties qui compromettent la possibilité de parvenir à une paix négociée non seulement intensifient les sentiments de frustration et de méfiance, mais sapent également la viabilité même d'une solution à deux États.

Nous savons pertinemment qu'en fin de compte, il appartient aux deux parties d'instaurer la paix et de régler le conflit. Il est donc absolument impératif que les deux parties reprennent des négociations directes et sérieuses en vue de parvenir à une solution globale, juste et durable sur la base du respect mutuel et de l'esprit de compromis qui garantissent la sécurité d'Israël et les aspirations palestiniennes à un État. Nous pensons que le Conseil a le devoir et la responsabilité d'appuyer et d'encourager ce processus en vue de garantir la viabilité de la solution des deux États et l'instauration d'une paix durable. Ce serait une tragédie aux proportions historiques que de laisser passer la possibilité de réaliser la solution des deux États. Le Conseil a la responsabilité d'empêcher cette tragédie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'État plurinational de Bolivie.

Je tiens à remercier les intervenants de leurs exposés, à savoir M. Ahmed Aboul-Gheit, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, et M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général. Je souhaite également la bienvenue à la séance d'aujourd'hui à M. Lakhdar Brahimi, membre des Sages, à la Directrice de cabinet du Secrétaire général, Mme Viotti, et au Sous-Secrétaire général, M. Miroslav Jenča.

La Bolivie réaffirme son appui au droit à l'autodétermination du peuple palestinien et à son droit d'avoir un État libre, souverain et indépendant, sur la base des frontières internationales d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

En vertu de sa Constitution, la Bolivie est un État pacifiste qui promeut le droit des peuples à la culture de la paix et le droit à la paix ainsi que la coopération entre les peuples du monde et qui condamne vigoureusement

toute guerre d'agression en tant que moyen de règlement des différends et des conflits entre États. À cet égard, nous sommes convaincus que la seule voie permettant d parvenir à une paix juste et durable s'agissant du conflit qui oppose Israël à la Palestine passe par des négociations directes, sur la base des mécanismes prévus dans la Charte des Nations Unies, conformément aux résolutions de l'Organisation.

La Bolivie voudrait rappeler que le 22 novembre 1967, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 242 (1967). Selon cette résolution, l'un des principes fondamentaux pour l'instauration de la paix au Moyen-Orient est le retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit. Nous tenons également à souligner que, ces dernières années, plusieurs initiatives ont été lancées pour régler cette situation par le dialogue, notamment les négociations tenues au Camp David en 1978 sous l'égide du Président des États-Unis, M. Jimmy Carter; la Conférence de paix de Madrid de 1991; les Accords d'Oslo de 1993 et l'Initiative de paix arabe de 2002 proposée par la Ligue arabe. En outre, en 2003, le Quatuor composé des États-Unis, de la Russie, de l'Union européenne et de l'ONU a élaboré une feuille de route selon laquelle la reconnaissance d'un État palestinien constitue la base de négociations entre Israël et la Palestine.

Toutefois, il ne s'agit pas seulement d'une question bilatérale. Toute la communauté internationale s'est prononcée à ce sujet. À cet égard, je voudrais reprendre à notre compte la déclaration faite par les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés il y a quelques mois sur l'île de Margarita, lors du dix-septième Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Mouvement des pays non alignés. Je tiens à rappeler que le Mouvement rassemble près des deux tiers des membres de la communauté internationale. Cette question ne concerne pas seulement le Conseil de sécurité, mais, encore une fois, l'ensemble de la communauté internationale également.

Je vais maintenant donner lecture des paragraphes pertinents en anglais.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

> « Les chefs d'État et de gouvernement ont exprimé l'espoir que de réels progrès interviendront rapidement dans la recherche d'une solution aux différents problèmes liés au statut final de la Palestine, à savoir le sort des réfugiés, la question de Jérusalem, les colonies de peuplement, les frontières et la sécurité, l'eau et les prisonniers, faisant observer qu'un règlement juste de tous ces problèmes était indispensable à la conclusion d'un accord de paix global et définitif. Ils ont lancé un appel à s'efforcer, au niveau international, d'appuyer les initiatives en faveur de la paix et de surmonter les obstacles qui ont à maintes reprises causé l'échec du processus de paix, soulignant à cet égard leur vive préoccupation devant la gravité de la situation politique, économique, sociale, humanitaire et sécuritaire qui prévaut dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, du fait de la poursuite de politiques et pratiques illégales par Israël, Puissance occupante, mettant en avant leurs répercussions négatives sur les efforts de paix. Ils se sont déclarés particulièrement préoccupés par la détérioration brutale de la situation dans la bande de Gaza en raison de l'agression militaire israélienne de juillet et août 2014, qui a causé des traumatismes humains et des dommages matériels généralisés qui constituent une catastrophe humanitaire.
>
> Les chefs d'État et de gouvernement ont condamné la poursuite de l'occupation militaire du Territoire palestinien par Israël, au mépris du droit international et des résolutions des Nations Unies. Ils se sont élevés contre la brutale campagne militaire que continue de mener Israël contre le peuple palestinien sans défense, au cours de laquelle la Puissance occupante s'est une nouvelle fois rendue coupable de graves atteintes aux droits de l'homme et a fait l'objet d'accusations de crimes de guerre, notamment en raison d'un usage excessif et aveugle de la force qui, au fil des ans, a fait des milliers de morts et de blessés parmi la population civile palestinienne, dont des enfants, et provoqué d'importantes destructions de biens, d'infrastructures et de terres agricoles. Ils ont également condamné les implantations israéliennes illégales qui ont permis à la Puissance occupante de continuer à coloniser le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de déplacer par la force des civils palestiniens, en violation flagrante du droit international. Ils ont en outre condamné les actes d'incitation à la violence et de provocations commis par des groupes de colons extrémistes et dirigés notamment contre les lieux saints de Jérusalem-Est occupée, ainsi

que par la profanation de mosquées et d'églises, agissements qui exacerbent les tensions et les sensibilités religieuses et risquent de déstabiliser plus encore la situation. Ils ont aussi condamné le châtiment collectif infligé par Israël au peuple palestinien à travers différentes mesures illégales, notamment dans la bande de Gaza, qui fait l'objet d'un blocus israélien illégal depuis 2007. Les chefs d'État et de gouvernement ont demandé une nouvelle fois qu'Israël, Puissance occupante, mette immédiatement fin à toutes ces violations du droit international, y compris du droit international humanitaire et des droits de l'homme, et se conforme pleinement à ses obligations légales, notamment celles que lui impose la quatrième Convention de Genève.

Les chefs d'État et de gouvernement ont souligné que les négociations relatives au processus de paix étaient incompatibles avec les implantations de colonies auxquelles procède Israël, et ont demandé qu'il soit mis fin immédiatement à ces activités illégales. Ils se sont déclarés profondément préoccupés par les destructions physiques et les ravages économiques et sociaux provoqués par les colonies de peuplement israéliennes, par le mur et par le réseau de points de contrôle, qui sont en train de morceler le territoire palestinien en différentes zones, dont plusieurs cantons murés, coupent Jérusalem-Est du reste du Territoire, forcent des milliers de Palestiniens à quitter leurs logements, comme c'est le cas pour de nombreuses familles bédouines, en particulier dans la Vallée du Jourdain, et détruisent totalement certaines communautés. Ils ont attiré l'attention sur le fait que ces actes nuisaient gravement à la continuité, à l'intégrité, à la viabilité et à l'unité du Territoire palestinien occupé et risquait de rendre la solution prévoyant deux États sur la base des frontières de 1967 physiquement impossible. Ils ont rappelé à cet égard la constitution par l'ONU du « Registre des dommages causés par la construction du mur en Territoire palestinien occupé » et appelé à l'exécution sans délai de son mandat afin de réparer les pertes et les souffrances qu'endure le peuple palestinien suite à l'édification de ce mur.»

(*l'orateur reprend en espagnol*)

C'est une question qui revêt une importance mondiale et qui est au cœur de la situation grave qui règne au Moyen-Orient. La Bolivie estime qu'il est impératif de rappeler que depuis 50 ans – un demi-siècle- une occupation systématique est en place, en violation du droit international. Cette séance doit être considérée sous deux perspectives : premièrement, comme un appel à la paix et à appuyer toutes les initiatives de paix; deuxièmement, comme un rappel de 50 ans d'échec collectif – si nous ne parlons que de l'occupation; 50 ans d'échec du Conseil de sécurité; 50 ans d'échec de la communauté internationale; 50 ans durant lesquels nous avons manqué à notre devoir envers plus de 5 millions de réfugiés palestiniens – aujourd'hui, nous célébrons la Journée internationale des réfugiés – et envers des enfants qui, il y a 50 ans, sont arrivés dans le premier camp et ont vu leurs enfants naître avec le statut de réfugiés et qui aujourd'hui voient leurs petits-enfants naître en tant que réfugiés. Il s'agit de 50 ans d'échec de la communauté internationale parce que la situation en Palestine, l'occupation et la construction accélérée des colonies de peuplement indiquent que nous avons deux poids, deux mesures. Dans la pratique, il y a des résolutions qui ne sont pas appliquées et dont on ne veut pas parler. Il s'agit de 50 ans d'échec collectif parce qu'aujourd'hui, dans cette salle, on nous avertit que nous sommes au bord d'une catastrophe humanitaire à Gaza et nous observons un silence complice en attendant patiemment que se produise cette tragédie.

Il s'agit de 50 ans d'échec du Conseil de sécurité, parce que non seulement il n'a pas été mis fin aux activités de construction des colonies de peuplement mais elles se sont plutôt intensifiées et les résolutions, comme la dernière adoptée par le Conseil (résolution 2334 (2016)- n'intéressent personne; 50 ans durant lesquels nous avons failli à notre devoir envers le peuple palestinien et également envers le peuple israélien, En effet, il ne fait aucun doute que les deux peuples veulent vivre en paix et en sécurité. Il s'agit de 50 ans durant lesquels la communauté internationale a également failli à son devoir envers elle-même parce que nous nous sommes montrés incapables de respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

La séance est levée à 13 heures.